

MARS

en tous

SENS

Le journal de Vuippens et de Marsens



Commune de
Marsens

2020 - N° 77 printemps

MARS

en tous

SENS

Le journal de Vuippens et de Marsens

COMITÉ DE RÉDACTION DE LA RUBRIQUE ARTICLES

A.-Jacques Tornare, rédacteur responsable

Jean-Marc Gaillard, illustrateur

Bernard Dafflon, caissier

Anne Peiry, correctrice

Philippe Pasquier, rédacteur

Belén Clément, rédactrice

Jacques Schell, photographe

ABONNEMENT

Pour les personnes des villages
de Marsens et Vuippens
CHF 10.00 (facultatif)

Pour les personnes de l'extérieur
CHF 20.00 (CCP 17-8981-2)

IMPRESSION

Fondation HorizonSud
Champ-Paccot 12
CH - 1627 Vulruz
+41 26 916 21 83
ISSN 1661-7894

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Le journal de Vuippens et de Marsens
CH -1633 Marsens
mets@marsens.ch

Sommaire	1
----------	---

Infos Communales

Mot du syndic	2-3
Informations concernant le Coronavirus (COVID-19)	4
Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019	5-21
Travail d'été pour les étudiants + Sénéçon jacobée + Fermeture bureau communal	22
Cafés Alzheimer 2020	23

Articles

Editorial	24
La crèche des Galopins	25-26
Billet d'humeur - Psychologie existentielle !!?	27
Quelle technologie choisir pour Internet	28-31
En vadrouille avec les Pic'Notes !	32
Il était une fois: « Les Ecureuils du bois d'Everdes »	33-34
14 juin 2020, L'Union en concert	35
Mémoires d'archives	36

Le mot du syndic

La perte de l'autonomie communale, une thématique qui s'inscrit dans les préoccupations du conseil communal. En quatorze ans, nous avons pu constater, de législature en législature, une diminution de notre autonomie au profit du canton et de la région.

Mais finalement,

Est-ce réellement un problème pour les communes ?

Cette perte de responsabilité péjore-t-elle vraiment le fonctionnement des communes ?

Quelles sont les incidences pour les citoyennes et citoyens ?

En tant que membre d'un exécutif communal et du comité de l'association des communes fribourgeoises, je suis un fervent défenseur de l'autonomie communale et du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, bien qu'aujourd'hui, nous devons également ajouter la « région » dans l'équation. Je suis d'avis qu'il faut trouver une répartition saine et un équilibre entre les trois niveaux de compétence que sont les communes, les associations de communes (la région) et les services de l'Etat.

Prenons quelques exemples concrets qui nous concernent directement, avec en première position dans nos activités depuis plus de 14 ans : l'aménagement du territoire. S'il y a 30 ans les communes avaient la maîtrise de leur développement, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Les règles sont dictées par la Confédération et le canton impose sa vision pour les communes. Dans le but de pouvoir encore influencer un minimum notre développement, les communes ont la possibilité de travailler sur le plan directeur régional. Même si pour les villages de Marsens et Vuippens, nous aurions souhaité pouvoir en faire plus en termes de mise en zone dans des secteurs bâtis, nous devons tout de même consentir au fait qu'en aménagement du territoire, une vision qui va au-delà de nos frontières communales s'impose et il est nécessaire de composer avec ce qui se passe chez nos voisins, voire sur le plan de la région pour ce qui est des zones d'activités, des transports publics, etc. Le défi sera d'avoir une juste répartition des extensions de zones pour que les communes puissent subvenir à leurs charges futures.

Un autre exemple concerne l'organisation des corps de sapeurs-pompiers. Pour des raisons économiques et une fois de plus de cohérence, nous comprenons vite que l'organisation des corps doit se faire à plus grande échelle que d'une, deux ou trois communes. Dans le cadre des pompiers, nous faisons fi des limites de district, ce qui est juste à mon sens. La nouvelle organisation qui se met en place pour la rive gauche+ (Echarlens, Le Châtelard, Marsens, Pont-en-Ogoz et Sorens) en est un bon exemple et s'inscrit tant dans la stratégie régionale que cantonale pilotée par l'ECAB.

Les EMS (Etablissement Médicaux Sociaux) s'organisent également sur le plan de la région (du district). La Gruyère a pris du retard dans ce domaine et des investissements importants vont devoir être consentis ces prochaines années. Si par le passé, les établissements comme Humilimont avaient une trentaine de lits, nous parlons aujourd'hui d'un minimum de 60 à 70 lits pour qu'un établissement ait des charges optimales. Ce qui signifie des établissements plus grands, à positionner de manière judicieuse sur le territoire du district de la Gruyère.

Je pense personnellement que travailler ensemble dans certains domaines avec comme objectif d'être cohérents, efficaces et chercher à optimiser les charges financières pour les communes est simplement logique et juste.

Il y aurait encore d'autres exemples où une « régionalisation » ou reprise par l'Etat de certaines charges aujourd'hui attribuées aux communes fait clairement du sens. Mais faisons attention à ne pas généraliser, je pense que chaque projet doit faire l'objet d'une analyse afin que les citoyennes et citoyens concernés soient mis

au centre des préoccupations dans la recherche de l'organisation idéale et de l'attribution des responsabilités, qu'elles soient communales, régionales ou cantonales.

Un service de proximité doit rester pour la population.

Même si la fréquentation de l'administration communale diminue, bon nombre de services restent de la compétence des communes et de son administration comme le contrôle de l'habitant, les écoles, le maintien des infrastructures communales (routes, sentiers pédestres, bâtiments, eau potable, l'évacuation des eaux, etc.), la police des constructions, les impôts et la liste n'est pas exhaustive. Le personnel de l'administration doit faire face à autant de réclamations que de questions et il est important que nos citoyennes et citoyens aient la possibilité d'avoir un point de contact pour toutes leurs demandes, qu'elles concernent directement la commune ou non, notre administration est également à disposition pour faire le relai et orienter vers la bonne instance.

Nos habitudes de consommation sont en pleine mutation et ceci vaut également pour les services de notre administration communale.

Au niveau cantonal, le « Fribourg 4.0 » est en marche et la digitalisation des services de l'Etat et des communes est un objectif du Conseil d'Etat. On le constate depuis plus d'une décennie, nos habitudes de consommation ont changé et l'accès aux services change. Les administrations communales n'y échappent pas !

Depuis juin 2019, les demandes de permis de construire se font par voie électronique, etc. Quantité de services sont aujourd'hui disponibles via Internet pour le plus grand confort des jeunes générations qui ont l'habitude de pianoter sur leur smartphone, tablette ou autre ordinateur et de commander en ligne. Cette situation devient plus complexe pour certains de nos aînés, pas tous à l'aise avec les nouveaux outils informatiques. Pour cette raison, il est important de garder un service de proximité et d'offrir les mêmes possibilités à tous les citoyennes et citoyens de nos communes.

En conclusion, en ce qui concerne l'autonomie communale,

Est-ce réellement un problème pour les communes ?

La réponse est clairement non, à nous les élus communaux de prendre les bonnes décisions en mettant toujours au centre de nos préoccupations la population concernée par une thématique.

Cette perte de responsabilité péjore-t-elle réellement le fonctionnement des communes ?

Là également la réponse est non, il suffit que les règles de fonctionnement et de responsabilité soient clairement définies entre les communes, la région et l'Etat. Je ne vais pas nier qu'il y a encore du travail sur ce point, mais gardons le cap ! Notre rôle premier est le service de proximité et c'est justement le rôle que nous devons défendre.

Quelles sont les incidences pour les citoyennes et citoyens ?

Notre objectif est de donner à toutes les citoyennes et tous les citoyens la possibilité d'accéder aux services communaux. Que ce soit au guichet ou via sa tablette pour les services et prestations digitalisés.

En vous souhaitant un agréable printemps, je vous adresse mes meilleurs sentiments.

Il fait bon vivre à Marsens ! Bien à vous, Pascal Florio

Informations concernant le Coronavirus (COVID-19)

Le Conseil fédéral a pris de nouvelles mesures de lutte contre la pandémie du COVID-19. Tout le pays est placé en état de situation extraordinaire. L'ensemble de la population est concernée et invitée urgemment à adopter un comportement responsable.

Suivre attentivement les consignes de base :

- **se laver soigneusement les mains**
- **tousser et éternuer dans un mouchoir en papier ou dans le creux du coude**
- **jeter le mouchoir dans une poubelle fermée**
- en cas de **fièvre et de toux, rester à la maison**
- en cas de complications, **s'adresser en premier lieu, par téléphone**, à votre médecin ou à une institution de santé
- **ne plus** se serrer les mains ou s'embrasser
- **garder ses distances**

Pour les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que les personnes souffrant d'une maladie (hypertension artérielle, diabète, maladies cardio-vasculaires, maladies chroniques des voies respiratoires, maladies et thérapies qui affaiblissent le système immunitaire, cancer), il est **en outre** recommandé ce qui suit :

- **éviter les transports publics** autant que possible
- **faire les courses en dehors des heures de pointes. Sinon, demandez à vos amis ou vos voisins de faire les courses pour vous**
- **éviter tout contact avec des personnes malades**
- **si vous avez des difficultés à respirer, de la toux ou de la fièvre, restez chez vous.** Appelez tout de suite votre médecin ou un hôpital. Expliquez que vous appelez à cause du coronavirus et que vous avez un risque élevé de tomber malade. Décrivez vos symptômes.

Pour de plus amples informations, consultez les sites suivants :

<https://www.fr.ch/dsas/sante/prevention-et-promotion/coronavirus-informations>

<https://ofsp-coronavirus.ch/>

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html>

De plus, le Conseil communal a renforcé la protection dans les locaux de l'administration communale. A cet effet, il demande aux personnes de respecter les mesures suivantes :

- **éviter de se rendre personnellement** à l'administration si ce n'est pas absolument nécessaire
- **privilégier** les contacts par téléphone, courriel ou autres moyens électroniques
- **se conformer aux instructions** données par le personnel, en particulier s'agissant des mesures d'hygiène.





COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019

Présents-tes : 57 citoyens-nes – 2 auditeurs
Présidence : M. Pascal Florio, syndic
Secrétaire : M. Pierre-Joseph Demierre, secrétaire communal
Excusés-es : 1 citoyen

Tractanda :

- 1.** *Procès-verbal de l'Assemblée communale du 03.06.2019 à Vuippens*
Ce procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.
 - 2.** *Planification financière*
 - 2.1 *Présentation*
 - 2.2 *Préavis de la commission financière*
 - 3.** *Budget 2020*
 - 3.1 *Présentation du budget de fonctionnement*
 - 3.1.1 *Rapport de la commission financière - approbation*
 - 3.2 *Présentation du budget d'investissements*
 - 3.2.1 *Transports et communications*
Réfection du réseau routier communal
 - 3.2.2 *Enseignement et formation*
Matériel informatique
Place de jeu et ramassage scolaire à Vuippens
 - 3.2.4 *Rapport de la commission financière - approbation*
 - 4.** *Démission/Election d'un membre à la commission financière*
 - 5.** *Règlement sur le droit de cité - approbation*
 - 6.** *Informations*
CAD - Traversée de Vuippens - etc
 - 7.** *Divers*
-

M. Pascal Florio, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Il annonce que cette assemblée est enregistrée.

Avant de passer au point n° 1 de l'ordre du jour, **M. Pascal Florio** souhaite faire part de la demande de **M. Pierre-André Kolly** formulée au Conseil communal en date du 24 novembre 2019, concernant une étude pour la mise en place de barrières anti-bruit le long de l'autoroute A12. L'ordre du jour de la présente assemblée étant déjà arrêté à la réception de cette requête et le budget d'investissements finalisé, **M. Pascal Florio** informe que ce point n'a pas pu être intégré à l'ordre du jour de ce soir. **M. Pascal Florio** propose cependant de traiter cette demande dans les informations, au point n° 6, afin que l'Assemblée puisse décider de la suite à donner à cette requête qui a retenu toute l'attention du Conseil communal.

M. Pascal Florio déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 48 du 29 novembre 2019, par l'envoi de papillons tous-ménages et par affichage aux endroits habituels. Il demande s'il y a des remarques ou observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

M. Pascal Florio annonce les personnes excusées, informe que Mme Charlène Rosat et M. Pierre-Joseph Demierre ont la qualité d'auditeurs et procède à la nomination des scrutateurs-trices :

- M. Fabien Andrey
- M. Eric Sudan
- Mme Céline Rondez
- M. Claude Bongard

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 juin 2019 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était à disposition au secrétariat communal ces dix derniers jours. Il est disponible sur le site Internet www.marsens.ch, et a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » no 75, édition d'automne 2019.

Questions/remarques

-

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 juin 2019 est accepté à l'unanimité.

2. Planification financière

2.1 Présentation

Mme Hélène D'Alessandro, conseillère communale responsable du dicastère des finances, présente la planification financière. Elle en rappelle les bases légales, soit les articles 86d, 97b et 10 de la loi sur les communes (LCo) et complète en indiquant que si la planification est une obligation, elle est également un instrument de travail pour la commune qui l'établit sur la base des 5 dernières années bouclées, soit de 2014 à 2018 et planifie les 5 années à venir, soit 2019 à 2023. Cette planification est adoptée par le Conseil communal, préavisée par la Commission financière et présentée à l'Assemblée communale qui en prend acte.

Mme Hélène D'Alessandro indique que cet instrument permet de voir l'évolution des charges liées régionales et cantonales ainsi que des charges communales. D'une manière générale, on constate peu d'évolution d'année en année et c'est le cas en ce qui concerne l'évolution entre les charges liées et les autres charges entre 2017 (48.5%) et 2018 (48%).

Mme Hélène D'Alessandro présente la répartition des dépenses par dicastères et note que celle-ci est sensiblement la même que celle de 2017 avec un taux d'environ 30% pour les dépenses liées à l'enseignement et la formation, dicastère arrivant en tête des dépenses, suivi du dicastère des finances qui affiche un taux de 23%. Le taux total des dépenses liées à la santé et aux affaires sociales se monte quant à lui à environ 20%. Elle commente quelques exemples de charges liées et souligne l'augmentation de celles se rapportant à l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, de même que celles concernant les homes médicalisés et les soins ambulatoires. Elle relève cependant un effet positif au chapitre des amortissements obligatoires qui ont baissé par rapport aux années précédentes, hormis l'année 2015. Exposant l'évolution du cash-flow (liquidités disponibles), elle relève qu'après la situation difficile qui a prévalu en 2014 et la nette amélioration de 2016, on observe une diminution en 2017 et 2018, tout en restant dans des proportions acceptables.

Mme Hélène D'Alessandro présente la marge nette d'autofinancement (MNA) pour les années 2014 à 2018 et constate que celle-ci suit l'évolution du cash-flow. Quant à la marge nette d'autofinancement prévisionnelle pour la période 2019 à 2023, elle indique que celle-ci est prise en considération pour les investissements futurs. Si les données relatives aux années 2019 et 2020 sont basées sur des budgets établis, pour les années suivantes, il s'agit d'une extrapolation qui n'est pas fiable à 100%. Il convient donc de rester prudent dans la planification.

M. Pascal Florio remercie Mme Hélène D'Alessandro pour la présentation de la planification financière et conclut en relevant que celle-ci se situe dans la trajectoire de celles des années précédentes.

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions concernant cette planification financière ? Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, président de la commission financière.

2.2 Préavis de la commission financière

M. Yves-Alain Roulet donne lecture du préavis de la commission financière :

La Commission financière a pris connaissance des documents transmis par le secrétariat communal, à savoir le budget, la liste des nouveaux investissements ainsi que les analyses concernant la situation financière, la capacité d'investissement et les indicateurs qui lui ont été transmis par le Service des communes.

Après étude de ces documents, les membres de la Commission financière ont rencontré en date du 4 décembre le Conseil communal, représenté par M. Pascal Florio, syndic, Mme Hélène D'Alessandro, conseillère communale responsable des finances, et Mme Charlène Rosat, caissière communale. Lors de cette séance, la Commission financière a reçu les explications nécessaires et les réponses à ses questions concernant le budget et les investissements 2020.

Remarques générales sur la planification financière :

La Commission financière prévoit favorablement la planification financière datée du 4 décembre 2019. En effet, sur la base des documents fournis par le Service des communes datés du 22 octobre 2019 et qui résument la situation jusqu'en 2018, la Commission financière note la stabilité des dépenses par dicastère, l'évolution positive du cash-flow et de la marge nette d'autofinancement, la diminution de l'endettement net par habitant et le respect de la limite de crédit d'investissement.

Faisant mention du récent changement au poste de caissière communale, M. Yves-Alain Roulet indique que si Mme Hélène D'Alessandro faisait montre de disponibilité et de compétences, il relève avec satisfaction que Mme Charlène Rosat, nouvelle caissière communale, a repris le flambeau avec succès, dans un esprit de continuité.

M. Pascal Florio remercie M. Yves-Alain Roulet, ainsi que la commission financière pour leur travail et leur disponibilité.

3. Budget 2020

3.1 Présentation du budget de fonctionnement

Mme Hélène D'Alessandro précise à titre liminaire que le budget 2020 se situe un peu en-dessous de celui de l'année précédente, tant au niveau des charges que des revenus. Elle présente ensuite le budget de fonctionnement 2020 dont les documents y relatifs ont été mis à disposition des participants. Elle compare la situation du budget 2020 par rapport au budget 2019, soit :

Total des charges (CHF)	9'885'580.00	-2.8 %
Total des revenus (CHF)	9'603'470.00	-1.7 %
Excédent de charges (CHF)	282'110.00	

La situation par chapitre est la suivante :

Chapitres	Charges	Revenus
0 Administration	-58'730.00 – 3.7%	-47'580.00 – 4.6%
1 Ordre public	-	+4'200.00 – 2%
2 Enseignement et formation	-111'300.00 – 3%	+36'500.00 – 3.4%
3 Culte, culture et loisirs	-15'850.00 – 6.4%	-
4 Santé	+15'080.00 – 2%	-2'000.00 – 20%
5 Affaires sociales	-13'700.00 – 1.5%	-
6 Transports et communications	-8'390.00 – 2.3%	-
7 Environnement	+25'130.00 – 3.1%	+5'800.00 – 0.9%
8 Economie (forêts et tourisme)	+22'780.00 – 31.5%	-
9 Finances et impôts	-143'900.00 – 9.6%	+169'880.00 – 2.5%

Informations principales pour les postes suivants :

Administration	
02.309.00 Autres charges du personnel	↗ Formation pour Charlene Rosat, caissière communale et Frédéric Buchs, concierge
02.310.01 Frais de publication et annonces	↗ Nouvelle mouture du journal METS
02.315.00 Entretien machines et mobilier	↗ Mises à jour du programme de gestion communale informatique Citizen, notamment pour le contrôle de l'habitant et la comptabilité MCH2
02.390.00 Imputation interne des salaires de l'administration	↘ Salaire de secrétaire à double sur 3 mois en 2019
02.435.00 Prestations diverses	↘ Mme Hélène D'Alessandro est maintenant directement payée par l'ACAPE
Enseignement et formation	
20 et 21.351.01 Part. frais transports scol.	↘ Le canton ne participe plus aux frais de transports, ces charges ne sont plus refacturées aux communes

21.352.00 Part. cercle scolaire primaire	↗ Augmentation en lien avec la hausse du compte du cercle scolaire
21.433.00 Part. parents activités spéciales	↗ En 2019, suite à la décision que les frais des activités diverses ne pouvaient plus être facturés, nous n'avions mis aucun montant au budget. Par contre, les frais de repas pour le camp de ski peuvent être refacturés
211.xxx Cercle scolaire	↗ Valeur ECAB définitive pour l'école de Sorens
Culte, culture et loisirs	
34.312.00 Frais de chauffage, électricité et eau	↘ Diminution liée notamment au changement des lampes en LED
34.313.00 Produits de nettoyage et conciergerie	↗ Changement de l'autolaveuse
Santé	
41.390.00 Imput. Int. commission seniors	↗ Nouvelle commission
44.xxx.xx Soins ambulatoires	↗ Charge liée
Affaires sociales	
54.365.00 Subventions aux crèches	↘ Fin des subventions à payer pour les immeubles du Perrevuet 14 (fin 2019), 16 et 18 (1/2 année, soit jusqu'au 30.06.2020)
Transports et communications	
62.318.02 Honoraires d'ingénieurs civils	↗ Complexification des dossiers. Appels plus fréquents à des bureaux d'ingénieurs
Environnement	
70.312.00 Achats eau	↗ Augmentation du prix d'achat à l'ACAPE de CHF 0.10/m ³
70.318.04 Honoraires ingénieurs civils	↗ Nouvelle charge
70.352.00 Contribution association ACAPE	↗ Augmentation pour garantie approvisionnement, service défense incendie et service consommation
71.318.01 Honoraires ingénieurs civils	↗ Nouvelle charge
71.352.00 Part. frais exploitation de la STEP	↗ Charge liée à la modification de la STEP
72.xxx.xx Déchets ménagers	↗ Réorganisation déchetterie
Economie (Forêts et Tourisme)	
81.313.00 Frais reboisements, achats de plants	↗ Achat sapins de Noël
83.352.02 Contr. Solidarité sentier du Lac	↗ Remise en état des passerelles
Finances et impôts	
940.330.00 Amort. financiers oblig.	↘ Certains amortissements sont terminés
942.423.06 Loyers ferme communale	↘ Pas encore de nouveau locataire
942.436.00 Remboursement de tiers	↘ Moins d'heures du concierge à l'ASPIM

Mme Hélène D'Alessandro rappelle que la dissolution de l'AMER a été acceptée par les Assemblées communales respectives en décembre 2016. Le processus de dissolution est cependant toujours en cours.

Questions/réponses

M. Jean-François Vienny relève que le label cité de l'énergie coûte CHF 17'000.00 et demande quelle est la contrepartie que reçoit la commune ?

M. Pascal Florio souligne tout d'abord qu'en raison des nombreux changements intervenus au sein du Conseil communal, ce domaine a été mis « en veilleuse ». Le dicastère de l'énergie étant maintenant repourvu sous la responsabilité de M. Jean-Michel Bays, la commune pourra activement reprendre les actions et démarches qui s'inscrivent dans la thématique du label. S'il est clair que ce label a un certain prix, cela incite également à plus d'économies. M. Pascal Florio en veut pour preuve l'économie d'environ CHF 9'500.00 réalisée grâce au changement des lampes à sodium en LED à la halle de gymnastique. Une économie d'énergie significative a également été réalisée à la nouvelle école. Les analyses s'inscrivant dans le cadre du label ont un coût mais les mesures et les actions prévues pour la population en 2020 devraient les couvrir et générer des bénéfices, étant entendu que ce calcul ne peut se faire qu'à moyen et long terme.

M. Pascal Florio demande s'il y a d'autres questions concernant le budget de fonctionnement 2020, ce qui n'est pas le cas. Il donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, président de la commission financière.

3.1.1 Rapport de la commission financière - approbation

M. Yves-Alain Roulet donne lecture du rapport de la commission financière :

Budget de fonctionnement 2020 :

Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 4 décembre dernier, la Commission financière constate que :

- a. Le total des charges pour le budget de fonctionnement en 2020 se monte à CHF 9'985'580, soit une diminution de CHF 288'880 (environ 3%) par rapport au budget 2019.
- b. Le total des revenus est, quant à lui, budgété à CHF 9'603'470, soit une diminution de CHF 172'960 (environ 2%) par rapport au budget 2019.
- c. Le budget de fonctionnement prévoit un déficit de CHF 282'110, soit environ 30% de moins que le déficit qui avait été budgétisé en 2019.

La Commission financière relève une marge nette d'autofinancement prévisionnelle légèrement négative pour ces prochaines années, mais en constante augmentation. En revanche, le montant du cash-flow permet de compenser ces valeurs prévisionnelles négatives, donnant ainsi une image plus positive de la situation. A noter également une diminution significative des charges liées aux amortissements financiers obligatoires, indiquant la fin du remboursement d'un certain nombre d'emprunts. Observant une situation équivalente à celle prévalant lors de l'adoption du budget 2019, la Commission financière préavise favorablement le budget tel qu'il est présenté. Elle recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2020 avec un déficit projeté à hauteur de CHF 282'110.

M. Pascal Florio remercie M. Yves-Alain Roulet et la commission financière pour leur travail. Il soumet au vote le budget de fonctionnement 2020.

Le budget de fonctionnement 2020 est accepté à l'unanimité.

M. Pascal Florio remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

3.2 Présentation du budget des investissements

3.2.1 Transports et communication

➤ Réfection du réseau routier communal - CHF 500'000.00

M. Pascal Florio explique que le réseau routier de la commune nécessite un suivi régulier dans le but de gérer au mieux les investissements à réaliser et optimiser la durée de vie des routes

communales afin de minimiser les investissements y relatifs. Suite à l'acceptation par l'assemblée communale du 10 décembre 2018 de l'investissement proposé pour un relevé de la situation de notre réseau routier par la société PRODO SA, le mandat a été donné et les relevés établis pour les villages de Marsens et Vuippens. Les résultats nous ont été transmis dans un rapport complet indiquant les tronçons à traiter en priorité.

M. Pascal Florio informe que l'objectif du conseil communal est de mettre la priorité sur les tronçons de route dont l'état est le plus préoccupant et faire réaliser les assainissements nécessaires.

Financement de l'investissement (CHF) :

Emprunt de	500'000
Amortissement obligatoire (7%)	35'000.00
Intérêt de (3%)	15'000.00
TOTAL	50'000.00

Questions/réponses

M. Dominique Progin relève qu'il s'agit de travaux de surface et demande si des assainissements d'infrastructures souterraines (EC/EU) sur ces tronçons sont aussi prévus ?

M. Pascal Florio répond que l'analyse de PRODO SA concerne l'état de surface des routes mais que pour les tronçons où des travaux sur les infrastructures souterraines sont aussi nécessaires, il s'agira de coordonner les interventions d'une manière intelligente.

Mme Nicole Andrey demande quelles sont les routes sur lesquelles des travaux devront être réalisés en priorité ?

M. Pascal Florio répond qu'il s'agit de celles dont l'état est le plus mauvais, d'après l'analyse de la société PRODO SA.

M. Pierre-André Kolly demande si dans tous les cas il s'agit bien de routes publiques ?

M. Pascal Florio répond par l'affirmative. Il demande s'il y a d'autres questions, ce qui n'est pas le cas.

3.2.2 Enseignement et formation

➤ Matériel informatique - CHF 10'000.00

M. Pascal Florio informe que la couverture actuelle et l'infrastructure mise en place furent réalisées il y a plus de 8 ans. Des extensions ponctuelles ont été réalisées au coup par coup mais sans concept global. Dans le cadre de l'enseignement des branches MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication), les enseignants emploient de plus en plus le Wifi et la mobilité qu'il permet (tablettes et portables). Il est ainsi prévu de remplacer les bornes pour obtenir un réseau plus performant. A Echarlens, des câblages doivent aussi être remplacés. **M. Pascal Florio** indique qu'un réseau moderne et performant a été installé à Sorens lors de la réalisation de la nouvelle école et que l'objectif est d'atteindre le même standard dans toutes les écoles du cercle. Pour ce faire, les travaux à réaliser sont les suivants :

- Mise à niveau de certains équipements du réseau
- Configuration de deux réseaux (Wifi école + Wifi public) afin de pouvoir optimiser la gestion des bandes passantes
- Pose d'une borne par salle de classe (selon couverture nécessaire)

– Tests de couverture

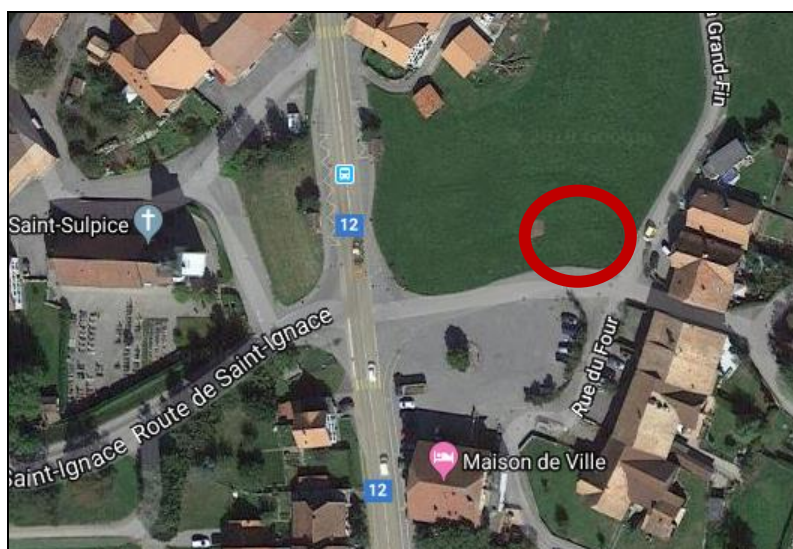
M. Pascal Florio présente le coût de l'investissement dans la variante d'un emprunt, tout en informant que son financement peut aussi être assuré par les liquidités dont la commune dispose :

Coût du matériel des prestations	Investissements (CHF)
Mise à niveau du réseau Wifi dans les écoles de Marsens et Echarlens	10'000.00
Financement de l'investissement / emprunt	10'000.00
Amortissement obligatoire (15%)	1'500.00
Intérêt de la dette (3%)	300.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement	1'800.00
Répartition entre les trois communes au prorata du nombre d'élèves (estimation)	
Marsens (194)	960.00
Echarlens (64)	310.00
Sorens (109)	530.00

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions par rapport à cet investissement, ce qui n'est pas le cas. Il passe la parole à Mme Myriam Fragnière Dufour pour la présentation de l'investissement suivant.

➤ Place de jeu et ramassage scolaire - CHF 70'000.00

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le projet se situe au centre du village de Vuippens, sur la parcelle n° 1016, propriété de la commune, en zone d'intérêt général (ZIG), en face de la place de la Maison de Ville. Elle présente un plan de situation :



Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que le ramassage scolaire est problématique depuis de nombreuses années à Vuippens. En 2016, une solution temporaire a été trouvée devant la Maison de Ville avec la pose de barrières pour la sécurisation du périmètre d'attente des enfants et un marquage au sol pour l'accès depuis la route cantonale ainsi que sur la Rue du Four afin d'éviter que les enfants ne traversent la place quand des poids lourds ou d'autres véhicules s'y garent. Cette solution n'est cependant pas optimale. En effet, certains conducteurs peu respectueux de cette

signalisation au sol, y parquent leur véhicule, obligeant les enfants à se faufiler entre ceux-ci. De plus, en hiver, le marquage ne se voit pas lorsqu'il y a de la neige, ce qui rend difficile le cheminement des écoliers. Lors de fortes affluences, les bus scolaires n'arrivant pas à se frayer un passage entre les voitures ou les camions pour aller déposer les enfants à l'endroit habituel, ces derniers doivent alors se déplacer sur la place alors même que des véhicules sont à la manœuvre pour se garer.

Mme Myriam Fragnière Dufour fait un bref historique du projet et rappelle qu'une première ébauche avait été proposée en 2010 pour un réaménagement de la parcelle communale en place de ramassage et « parking minute » pour les parents. Celui-ci n'avait malheureusement pas reçu l'aval du Service des biens culturels (SBC) qui relevait que le projet augmentait trop la surface bitumée déjà importante du côté de la Maison de Ville par rapport à la protection du village (ISOS - Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse).

En 2017, le Conseil communal, dans le cadre de l'analyse de la traversée de Vuippens, a proposé une variante en utilisant l'arrêt TPF côté village (Est) avec une place d'attente. Cet emplacement n'était pas optimal car trop proche de la route cantonale, surtout pour les tout-petits. L'endroit s'est révélé peut attractif pour y mettre des jeux mais présentait l'avantage d'une mise en place rapide, puisqu'il n'y avait pratiquement aucun aménagement à faire. Or, le dossier de la traversée de Vuippens rencontra des problèmes avec le Service des ponts et chaussées (SPC), avec la demande d'un premier dossier d'enquête préalable, suivi d'un deuxième examen préalable début 2019, pour lequel le Conseil communal vient de recevoir le préavis de synthèse à la mi-novembre indiquant que des éléments doivent encore être travaillés avant de pouvoir déposer le dossier définitif. A noter que tous les préavis sont favorables à l'exception de celui du Service de l'environnement (SEn).

Depuis le mois de février 2019, le Conseil communal a travaillé à de nouvelles propositions. Si le SBC était ouvert à l'aménagement de la place de la Maison de Ville, dans le sens des travaux qui sont planifiés pour la traversée de Vuippens, c'est-à-dire le marquage des places et des cheminements des véhicules, le positionnement du tilleul rendait la mission impossible pour les manœuvres des camions, ou diminuait drastiquement le nombre de places de parc. Aussi, le Conseil communal a choisi une nouvelle alternative, mais, afin d'éviter toute collusion après avoir déposé le deuxième dossier d'enquête préalable et entamé de nouvelles discussions pour la traversée de Vuippens (analysée par les mêmes services), il n'a pu entreprendre les négociations avec le SBC qu'à l'été. Cette démarche a porté ses fruits, puisque le principe d'une place de jeux avec ramassage scolaire a été admis.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe qu'un plan a été réalisé afin que les membres du Conseil communal, le SBC et la commission financière puissent se prononcer. Ce plan donne les principes généraux de réalisation mais doit encore être affiné pour la mise à l'enquête. En effet, des précisions sur certains éléments doivent encore être apportées (aspect du couvert, types de surfaces au sol, type de clôture etc.). L'aspect « végétation » doit également être précisé pour une meilleure intégration de la place de jeux au site.

Mme Myriam Fragnière Dufour indique qu'aux yeux du Conseil communal, ce projet garantit la sécurité des enfants ainsi que leur prise en charge par les bus scolaires d'une manière optimale, tout en apportant une plus-value au village avec la réalisation d'une place de jeux pour les habitants dans un lieu également fréquenté par les randonneurs du tour du lac et du sentier des légendes. A noter que les aménagements qui demeurent de minime importance n'impactent pas la vue sur le village de Vuippens, aspect important pour le SBC et favorisent les liens sociaux par un espace de rencontre multigénérationnel et convivial. De plus, ce projet est compatible avec le réaménagement de la place du village et la construction du rond-point.

Ainsi, le budget d'investissement proposé est le suivant :

Aménagement routier (longueur 55 m)	CHF	26'000.00
-------------------------------------	-----	-----------

Réalisation du couvert, des jeux et des aménagements paysagers	CHF	35'000.00
Dossier d'enquête	CHF	3'000.00
Direction des travaux, appel d'offres	CHF	2'500.00
Divers et imprévus	CHF	3'500.00
Total	CHF	70'000.00

Financement de l'investissement

Emprunt de	CHF	70'000.00
Amortissement obligatoire (7%)	CHF	4'900.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF	2'100.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement :	CHF	7'000.00

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions par rapport à ce projet ?

M. Jean-Paul Bochud fait remarquer que le terme « rassemblement » serait plus adéquat lorsqu'il s'agit de personnes que celui de « ramassage », convenant mieux, selon lui, pour du matériel.

M. Pascal Florio prend note de la remarque qu'il qualifie de pertinente. Il ajoute que l'aménagement de cette place est une réelle priorité pour le Conseil communal conscient qu'il s'agit d'une question de sécurité pour les enfants.

3.2.3 Rapport de la commission financière – approbation

Budget d'investissement 2020:

Le budget des nouveaux investissements pour 2020 s'élève à CHF 580'000. Ces nouveaux éléments, discutés lors de la séance du 4 décembre dernier avec le Conseil communal, sont les suivants :

- Sous la rubrique Enseignement, Cycle scolaire obligatoire, la Commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 70'000 pour la construction d'une place de ramassage scolaire à Vuippens.
Sous la même rubrique, la Commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 10'000 pour la mise à niveau du réseau Wifi dans les écoles de Marsens et Echarlens.
- Sous la rubrique Transport et communication, Routes communales et génie civil, la Commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 500'000 pour la réfection de tronçons divers, suite à l'analyse effectuée en 2019, et pour laquelle un investissement de base avait été approuvé par l'Assemblée communale l'année dernière.

Considérant le montant des investissements et des remboursements en cours, le respect de la limite de crédit et la prévision budgétaire prudente du Conseil communal, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver les crédits d'investissement pour 2020 d'un montant de CHF 580'000.

M. Pascal Florio remercie la commission financière et son président, M. Yves-Alain Roulet, pour l'excellent travail et les échanges cordiaux et constructifs. Il demande s'il y a encore des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, il soumet à l'Assemblée pour approbation les budgets d'investissements 2020 suivants :

Approuvé à l'unanimité

- **Matériel informatique - CHF 10'000.00**

Approuvé à l'unanimité

- **Place de jeu et ramassage scolaire à Vuippens - CHF 70'000.00**

Approuvé à l'unanimité

M. Pascal Florio remercie chaleureusement l'Assemblée pour la confiance témoignée.

4. Démission/Election d'un membre à la commission financière

M. Pascal Florio informe que **M. Christian Delacombaz** a démissionné de la commission financière dont il était membre depuis 2018. Il en profite pour le remercier du travail effectué. Suite aux recherches effectuées, **M. Pascal Florio** informe qu'aucune candidature ne peut être présentée ce soir. Selon l'article 96 al. 1 de la loi sur les communes (LCo), l'assemblée communale ou le conseil général ont une commission financière, composée d'au moins trois membres. La commission financière fonctionne actuellement avec quatre membres et est donc légalement constituée. L'appel à candidature pour un cinquième membre reste toutefois ouvert.

M. Pascal Florio indique que les deux possibilités suivantes s'offrent à l'assemblée :

- La commission financière poursuit son mandat à quatre membres jusqu'à la fin de la législature;
- L'assemblée propose un candidat pour atteindre les cinq membres.

M. Pascal Florio demande à l'assemblée s'il y a une candidature, ce qui n'est pas le cas.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité la poursuite du mandat de la commission financière à quatre membres.

M. Yves-Alain Roulet remercie les membres de la commission qui ont signé le rapport. Il invite toute personne intéressée à les rejoindre au sein de la commission financière qui se réunit environ 4 fois par année.

5. Règlement sur le droit de cité – approbation

M. Pascal Florio donne la parole à **M. Matthieu Tinguely**, nouveau conseiller communal en charge du dicastère des naturalisations.

M. Matthieu Tinguely informe que, compte tenu de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité du 20 juin 2014 et de la loi sur le droit de cité fribourgeois du 14 décembre 2017, les communes ont dû adapter leur propre règlement sur le droit de cité. En ce qui concerne notre commune, le nouveau règlement sur le droit de cité communal a été adopté lors de l'Assemblée communale du 6 mai 2019. Cependant, en raison d'une proposition erronée du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) d'ajouter un art. 15 sur le référendum facultatif qui n'a pas lieu d'être selon la DIAF et qui doit être radié, la radiation de cet article doit être formellement validée par l'Assemblée communale :

Art. 15: Ce règlement est soumis au référendum facultatif (art. 52 Lco).

M. Pascal Florio ajoute qu'il s'agit d'une formalité et soumet au vote la radiation de l'article en question du règlement communal sur le droit de cité.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité la radiation de l'article 15 du règlement communal sur le droit de cité.

6. Informations

Etude mur anti-bruit à Vuippens

M. Pascal Florio donne la parole à **M. Pierre-André Kolly** pour la présentation de sa demande dont il a été question en début d'assemblée :

M. Pierre-André Kolly remercie tout d'abord le Conseil communal de lui permettre de pouvoir s'exprimer sur ce sujet. Il relève que le rôle d'une collectivité publique consiste non seulement à gérer le bien public mais également à promouvoir, par le biais d'actions diverses, la qualité de vie des citoyens. Il prend exemple sur l'investissement qui vient d'être consenti pour l'assainissement du réseau routier communal et indique que sa demande s'inscrit dans la même optique. En effet, la pollution sonore, conséquence d'un trafic de plus en plus élevé sur nos routes, est un élément important qui ne doit pas être négligé. La question de l'installation d'un mur anti-bruit est discutée depuis plusieurs années. A l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes touchées par les nuisances de l'A12 (Riaz, Vuadens), il propose de donner ce soir un mandat au Conseil communal pour une étude qui permettrait d'envisager une solution à cette problématique, en collaboration avec l'OFROU et le canton. Il précise que l'idée n'est pas de prendre une décision ce soir mais de permettre au Conseil, en lui en donnant les moyens par un budget spécifique, de réaliser une étude afin d'aller jusqu'au bout de cette question maintes fois évoquée. Ce mandat consisterait à :

- Déterminer le tracé nécessitant des protections anti-bruit depuis l'entrée du village du côté de Sorens jusqu'au manège et ceci autant du côté de Marsens que de Vuippens ainsi que les éventuelles étapes de réalisation et les autorisations nécessaires (mise à l'enquête, discussions avec les propriétaires etc.)
- Chiffrer le coût de réalisation
- Interpeller les autorités cantonales et fédérales afin d'obtenir leur soutien et leur participation financière.

Pour ce faire, **M. Pierre-André Kolly** propose que le Conseil communal dispose d'un budget d'environ CHF 20'000.00 (montant à estimer plus précisément) pour mener à bien cette étude et obtenir les prises de position des organismes concernés. Le Conseil communal pourrait, au besoin, s'entourer d'une commission ad hoc pour le soutenir dans ses démarches et être en mesure de présenter le résultat du projet lors de l'assemblée communale du printemps 2020 avec une proposition de réalisation partielle ou échelonnée du mur anti-bruit. Lors de cette même assemblée du printemps, le Conseil communal présenterait le financement des investissements qui y seront soumis au vote. En cas de refus d'entrer en matière de la part de l'OFROU, il serait également décidé, lors de cette assemblée, des procédures à entreprendre.

M. Pascal Florio remercie **M. Pierre-André Kolly** pour sa présentation. Il informe que cette requête a retenu l'attention du Conseil communal lors de ses deux dernières séances. Sur le principe, le Conseil communal est favorable à une étude qui permettrait d'aboutir à une solution pour les nuisances sonores induites par l'autoroute. Cependant, d'un point de vue formel et procédural, **M. Pascal Florio** indique que le Conseil communal souhaite traiter ce projet comme les autres investissements, c'est-à-dire en se donnant le temps d'évaluer plus précisément le budget nécessaire et obtenir le préavis, après analyse, de la commission financière qui n'a pas été en mesure de se pencher sur cet investissement avant la présente assemblée. De plus, **M. Pascal Florio** informe avoir approché CSD Ingénieurs pour obtenir une estimation des coûts, lesquels ont été évalués à environ CHF 40'000.00. Il s'agit donc d'une dépense conséquente qui ne peut être mise au budget de fonctionnement. **M. Pascal Florio** propose de se fixer un échéancier raisonnable compte tenu des grands projets en cours (traversée de Vuippens, CAD) et de la situation interne du Conseil communal qui fonctionnera à six membres dès le début de l'année prochaine. Pour ces raisons, il pense qu'il est prématuré de voter ce soir un budget pour cette étude. Il propose que le Conseil communal analyse en détail le projet pour pouvoir en présenter le budget et les étapes de réalisation lors de la prochaine assemblée. Il rappelle que la traversée de Vuippens est le projet prioritaire pour 2020.

M. Pierre-André Kolly demande si la conclusion en est qu'aucun budget ne sera voté ce soir pour cette étude et qu'un éventuel mandat à un bureau d'ingénieurs ne sera donné que lors de la prochaine assemblée ?

M. Pascal Florio répond par l'affirmative. Il rappelle que la commission financière n'a pas pu analyser et préavisier cet investissement.

M. Pierre-André Kolly réitère son souhait de permettre à l'Assemblée de se prononcer ce soir sur un éventuel budget d'étude, le travail étant ensuite pris en main par un bureau d'ingénieurs sans que le Conseil communal ne soit autrement mis à contribution.

M. Pascal Florio indique qu'aussitôt qu'un mandat est donné, il y a automatiquement un travail de suivi de la part du Conseil communal qui doit présentement s'atteler à d'autres priorités.

M. Pierre-André Kolly maintient sa proposition de permettre à l'Assemblée de se prononcer ce soir.

Mme Anne-Gabrielle Wüst Saucy se questionne sur le choix préalable et apparemment arrêté d'un mur anti-bruit. Elle pense que des réflexions sur d'autres mesures doivent être faites avant d'engager des moyens spécifiques pour un mur anti-bruit, notamment des réflexions sur le revêtement de la route ainsi que sur d'autres approches de la mobilité, à savoir la mobilité douce. Selon elle, il est prématuré de décider ce soir d'un budget pour un mur sans avoir préalablement fait le tour de toutes les différentes possibilités qui permettraient de diminuer les nuisances.

M. Pierre-André Kolly rappelle que des études ont déjà été réalisées dans le cadre de l'aménagement local. De ces études, il en ressort que le niveau sonore est constitutif de nuisances. Un mandat doit donc être donné selon lui à un bureau d'ingénieurs pour une étude de bruit complète.

M. Pascal Florio relève que l'étude devra dans tous les cas déterminer la nécessité d'un mur et, le cas échéant, sur quelle portion de route.

Mme Anne-Gabrielle Wüst Saucy répète qu'à son avis il est trop tôt pour se décider sur l'étude d'un mur anti-bruit mais qu'il convient d'élargir l'étude à toutes les solutions permettant de diminuer les nuisances.

M. Yves-Alain Roulet apporte le point de vue de la commission financière. Il informe qu'il est important de respecter la procédure telle que décrite par M. Pascal Florio au risque de voir à chaque assemblée un objet supplémentaire venir grever le budget prévu sans l'analyse préalable de la commission. Il rejoint M. Pascal Florio dans sa proposition de remettre la décision d'octroi d'un budget à la prochaine assemblée de printemps.

M. Jean-Paul Bochud remercie M. Pierre-André Kolly d'avoir remis sur la table ce sujet, objet en 2013 d'une pétition signée par 30 citoyens. En 2016, lors de l'assemblée communale, il a été décidé de prendre ce problème de nuisances au sérieux et d'entreprendre des mesures. L'OFROU a admis les nuisances mais soulevé le coût trop élevé d'un mur. Au final, personne ne veut payer pour la population qui vit là, à proximité des quatre voies de l'autoroute et des deux voies de la route cantonale dans une dynamique d'augmentation régulière du trafic. Il ajoute que des études ont démontré les effets négatifs que peuvent avoir les nuisances sonores sur le plan cardiovasculaire. Pour terminer, M. Jean-Paul Bochud remercie d'avance le Conseil communal de choisir la meilleure solution à ce problème.

M. Pascal Florio remercie M. Jean-Paul Bochud pour son intervention. Il espère que le Conseil s'est fait comprendre sur sa volonté d'entreprendre des mesures à ce sujet.

M. Pierre-André Kolly souhaite ajouter, suite à l'intervention de M. Yves-Alain Roulet, que la loi sur les communes permet à un citoyen de rajouter un point à l'ordre du jour. Cela est donc possible, tout comme la décision d'un report et cela ne pose pas de problème procédural. Il propose d'accepter un budget de CHF 40'000.00 pour une étude qui, comme l'a relevé Mme Anne-Gabrielle Wüst Saucy, devra prendre en considération toutes les possibilités.

M. Jean-Paul Bochud ajoute qu'une différence de perception du bruit a pu être constatée suite aux travaux de l'entreprise qui a procédé à un rehaussement du terrain en direction de Montmasson, entre l'église et la ferme Philipona. Des moyens existent donc, mais il faut savoir les utiliser.

M. Pascal Florio demande si d'autres personnes souhaitent intervenir à sujet, ce qui n'est pas le cas et annonce vouloir procéder à un vote. Après clarification de l'objet de la décision suite à l'interrogation de Mme Marina Tinguely, il soumet au vote le report à la prochaine assemblée de la décision d'allouer un budget pour l'étude présentée par M. Pierre-André Kolly.

L'Assemblée communale approuve par 41 oui, 15 non et 1 abstention le report de la décision à la prochaine assemblée.

Réorganisation du CSPi MAEC

M. Pascal Florio informe que dans le cadre de la réorganisation générale des corps des sapeurs-pompiers en Gruyère, le CSPi Marsens-Echarlens a décidé de se réorganiser pour ne faire à l'avenir plus qu'un seul corps Rive gauche avec Pont-en-Ogoz, Sorens et Le Châtelard, sous le commandement de M. Alain Brikmann. Cette fusion permettra de regrouper l'aspect formation tout comme la connaissance des terrains d'interventions réciproques. L'année 2020 sera donc une année de transition qui verra aussi la reprise du commandement du CSPi MAEC au 01.01.2020 par M. Christophe Braillard suite à la démission pour raison de déménagement de M. Lénaïc Bochud qui se verra remercié officiellement lors de la prochaine réunion d'état-major du mois de janvier.

Chauffage à distance (CAD)

Mme Myriam Fragnière Dufour apporte des informations sur le développement du CAD et indique que les choses avancent bien de ce côté. Commentant le planning de GESA projeté à l'écran, elle informe que les travaux sur Vuippens, sur Marsens ainsi que ceux concernant la liaison Riaz-Marsens, ont été avancés en 2020. Quant à la liaison Marsens-Vuippens, elle est prévue en 2021. Le but de GESA est de pouvoir rapidement réaliser la connexion entre le RFSM et le CO de Riaz de manière à pouvoir arrêter en automne la chaudière d'appoint du RFSM dont le fonctionnement est très onéreux. Mme Myriam Fragnière Dufour informe que la commune entend coordonner les travaux de réaménagement de la route de la Grand-Fin avec ceux du CAD.

Questions/réponses

M. Jean-Paul Bochud revient sur les informations transmises lors de la dernière assemblée. La mise à l'enquête du CAD étant gérée par GESA, il demande si le réaménagement de la route de la Grand-Fin sera prochainement mis à l'enquête par la commune ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond par l'affirmative et précise que l'idée est de pouvoir réaliser en même temps les travaux du CAD et ceux du réaménagement de la route.

Traversée de Vuippens

Mme Myriam Fragnière Dufour donne quelques informations au sujet du dossier de la traversée du village du Vuippens. Si le préavis de synthèse reçu du Service des ponts et chaussées (SPC) en date du 11 novembre 2019 est défavorable, la raison en est que le Service de l'environnement a émis un préavis défavorable en signifiant que « la thématique du bruit n'est pas abordée dans le rapport technique et qu'aucune mesure n'est prévue ». Ce point relève cependant du détail et devrait par conséquent être rapidement réglé. Des discussions doivent encore être menées en ce qui concerne la clé de répartition des coûts entre la commune et l'Etat. Mme Myriam Fragnière Dufour espère que le projet définitif pourra être présenté lors de la prochaine assemblée.

Questions/réponses

M. Pierre-André Kolly demande si dans le concept de la traversée du village de Vuippens, la vitesse sera bien limitée à 50km/h ? Mme Myriam Fragnière Dufour répond par l'affirmative.

Révision du plan d'aménagement local (PAL)

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le dossier est complet et prêt pour la mise à l'enquête. Nous restons cependant dans l'attente de savoir si le récent arrêt du Tribunal cantonal aura des conséquences pour notre commune. Une séance d'information est prévue pour la fin du mois de janvier.

Remerciements

M. Pascal Florio informe que depuis la dernière assemblée, il y a eu trois départs du Conseil communal. Il relève qu'il est toujours difficile de concilier l'engagement au service de la commune et la vie professionnelle et familiale. Il adresse ses remerciements pour le temps passé au service de la commune à M. Alain Derré qui a œuvré pendant huit ans au sein du Conseil communal et qui nous a quittés au mois d'août, M. Quentin Van Wynsberghe qui nous a quittés à la fin du mois d'octobre après une année passée au sein du Conseil, et M. Claude Marchon qui partira à la fin de l'année après trois ans passés au Conseil.

M. Claude Marchon remercie M. Pascal Florio, les citoyens, le personnel de l'administration, de l'édilité et de la conciergerie pour le travail d'équipe et la confiance qui lui a été accordée pendant ces presque quatre années passées au sein du Conseil communal. Il souhaite également bon vent aux nouveaux conseillers qui prennent la relève.

M. Pascal Florio présente les deux nouveaux conseillers, M. Jean-Michel Bays que certains connaissent déjà en tant que chauffeur de bus scolaire et qui reprend au 01.01.2020 le dicastère des constructions, des bâtiments et de l'énergie, et M. Matthieu Tinguely qui sera en charge entre autres de la santé, des affaires sociales, de la protection civile et des naturalisations. Il leur souhaite beaucoup de plaisir dans les activités qui seront les leurs au sein du Conseil.

L'Assemblée communale applaudit les deux nouveaux conseillers communaux.

7. Divers - La parole est à vousQuestions/réponses

Mme Anne-Gabrielle Wüst Saucy revient sur la discussion qui s'était tenue lors de l'assemblée citoyenne, à savoir la possibilité de l'introduction d'un conseil général pour la commune de Marsens et demande s'il y a eu des discussions à ce sujet au sein du Conseil communal ?

M. Pascal Florio informe que la proposition a fait l'objet d'une réflexion à l'interne. Il souhaite qu'une réflexion plus approfondie à ce sujet soit menée avant la nouvelle législature.

Mme Anne-Gabrielle Wüst Saucy en remercie d'avance le Conseil communal et insiste pour que ce point figure bien au procès-verbal de cette assemblée.

M. Pascal Florio lui assure que ceci est bien protocolé.

M. Yves Kolly relève que dans le compte-rendu de presse de l'assemblée communale d'Echarlens, il a été mentionné qu'Echarlens souhaitait sortir de l'ACAPE (association intercommunale pour l'adduction et la distribution d'eau potable) et demande quelles en sont les conséquences pour la commune de Marsens ?

M. Pascal Florio répond qu'effectivement, Echarlens ne veut plus de l'eau de l'ACAPE en raison de sa dureté. Il précise, sous le contrôle de Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire de l'association, que les statuts ne permettent pas de sortir tel quel de l'association sans plus de formalité mais obligent

de s'approvisionner auprès de l'ACAPE qui pourrait, hypothétiquement, se fournir chez EauSud et revendre à Echarlens. Des discussions doivent être menées au sein du comité qui n'a rien décidé pour le moment. Il leur a été demandé de reporter leur décision à fin 2020 afin de se donner le temps de clarifier les choses. M. Pascal Florio relève le paradoxe d'avoir de l'eau sous nos pieds et de ne pas vouloir la consommer.

M. Armand Gapany demande où en sont les tractations avec M. Jean-Claude Rieder en ce qui concerne la réalisation du trottoir de la Grand-Fin ?

M. Pascal Florio informe qu'une délégation du Conseil a rencontré tout récemment M. Jean-Claude Rieder à ce sujet. Il en ressort que M. Rieder est d'accord de mettre à disposition environ 1.65 m de terrain pour la réalisation du trottoir. Une nouvelle rencontre est prévue demain pour finaliser la question de l'indemnisation. L'idée pour la commune n'est pas d'acheter le terrain mais de pouvoir disposer d'une bande de terrain pour la réalisation du cheminement et trouver un arrangement financier qui convienne aux deux parties. La situation est donc en bonne voie.

M. Armand Gapany remercie M. Pascal Florio pour ces informations.

M. Philippe Pasquier indique que depuis que la route de l'Abbaye est fermée à la circulation, beaucoup de véhicules doivent rebrousser chemin et qu'il avait proposé à la commune de poser une signalisation. Il demande si des démarches ont été entreprises à ce sujet ?

M. Pascal Florio répond que ce point n'a pas été traité et prend note de la remarque.

Mme Céline Fromaigeat relève l'absence de trottoir et d'éclairage le long de la route d'Humilimont, dans sa partie supérieure jusqu'à l'embranchement de la route du quartier du Châtelard et demande si la commune peut faire quelque chose ?

M. Pascal Florio répond que cette partie de la route d'Humilimont se situe sur un fond privé et que la commune ne peut rien entreprendre de son propre chef.

M. Dominique Progin relève qu'au Perrevuet, les constructions arrivent à leur terme. En vue de l'hiver et du déneigement, il demande si une échéance est fixée pour une reprise de la route par la commune ?

M. Pascal Florio informe que c'est au propriétaire de demander la reprise de la route et que cela n'a, à ce jour, pas été fait.

M. Pierre-André Kolly ajoute qu'une telle décision de reprise de route se prend en assemblée communale.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que les Brodard finalisent encore la construction d'un immeuble. Il faut attendre que les camions de chantier ne circulent plus.

M. Dominique Progin demande si on ne pourrait pas quand même envisager le déneigement par la commune étant donné qu'une centaine de personnes habitent le quartier ?

M. Pascal Florio propose d'attirer l'attention des Brodard sur la problématique du déneigement effectué par les privés. Il relève toutefois la charge de travail supplémentaire que cela impliquerait pour un déneigement par les employés communaux.

M. Dominique Progin dit comprendre la situation. Il ajoute cependant qu'un déneigement qui serait fait même trois jours après les chutes de neige serait apprécié.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que cette problématique sera abordée au cours de leur prochaine rencontre dans le cadre du PAL.

M. Philippe Pasquier demande si le questionnaire destiné aux seniors a été envoyé ?

M. Pascal Florio répond que la commission senior vient d'être constituée. Lors de leur récent dîner, les aînés ont été informés de l'envoi prochain du questionnaire et de l'objectif recherché, à savoir leurs positions par rapport à certaines thématiques et attentes qui leur sont propres. Les réponses seront ensuite évaluées par la commission qui proposera des mesures permettant d'améliorer la

situation. **M. Pascal Florio** souhaite que sur cette thématique, une collaboration puisse s'instaurer entre les villages de la rive gauche. Il termine en invitant toutes les personnes présentes concernées à remplir et retourner le questionnaire.

M. Philippe Pasquier procède à une présentation des membres de la commission senior, à savoir Mme Gillian Simpson, Mme Judith Krattinger, Mme Nicole Dey, M. Matthieu Tinguely, M. Quentin Van Wynsberghe et lui-même.

M. Pascal Florio indique au passage qu'il sera fait mention des personnes de référence dans le questionnaire.

M. Bertrand Bochud relève qu'au cimetière, la haie de thuyas côté nord-est a été coupée et remplacée. Il demande s'il est prévu de faire la suite et, le cas échéant, s'il est envisagé d'y planter d'autres essences afin de favoriser la biodiversité ?

Mme Hélène D'Alessandro répond que l'autre partie de la haie, à savoir le côté sud, sera également retirée. L'idée est d'y installer une barrière et des arbustes.

M. Bertrand Bochud indique qu'il serait bien d'y mettre des essences en harmonie avec la nature et ne pas remplacer des thuyas par d'autres thuyas.

Mme Hélène D'Alessandro répond que l'objectif recherché est de fermer le cimetière et que les thuyas bas remplissent la fonction. Cependant, du côté de Vuippens, il est prévu de planter d'autres essences que des thuyas.

M. Bertrand Bochud remercie Mme Hélène D'Alessandro pour ces informations. Il trouve cependant curieux de dépenser de l'argent pour remplacer des thuyas par des thuyas.

M. Pascal Florio demande s'il y a d'autres remarques, ce qui n'est pas le cas.

Avant de clore cette assemblée, **M. Pascal Florio** adresse des remerciements aux employés de l'administration, à l'équipe de l'édilité et de la conciergerie, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour tout le travail fourni et la bonne collaboration.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, **M. Pascal Florio** remercie tous les participants pour leur attention et leur confiance. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année et déjà une bonne année 2020.

M. Pascal Florio invite les participants à partager le traditionnel vin chaud accompagné des mandarines et des cacahuètes. Il souhaite encore une bonne fin de soirée et une bonne rentrée.

L'assemblée est close à 21h45

Le secrétaire :



P.-J. Demierre

Le président :



P. Florio

Travail d'été pour les étudiants

Durant les vacances scolaires, périodes juillet et août 2020, la commune de Marsens mettra à disposition quelques places de travail d'été, destinées à des étudiants/es (15 ans révolus), pour des travaux de conciergerie ou d'édilité. La priorité sera donnée aux jeunes de la commune de Marsens.

Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée, ceci dès la parution sur notre site internet et au pilier public, des informations détaillées sur les emplois proposés.

Le conseil communal

Séneçon jacobée



Cette espèce, de couleur jaune, est très répandue aux bords des champs, dans les prairies, dans les gazons maigres et dans les mégaphorbiées. Elle est originaire des plaines jusqu'aux montagnes de moyenne altitude des régions tempérées d'Europe et d'Asie. Il s'agit donc d'une plante indigène. La plante peut être très envahissante. Il faut donc la contrôler ou l'éradiquer des pâturages pour éviter toute intoxication du bétail. Seul moyen de lutte : l'arrachage du séneçon jacobée avant la mise en graine. Le séneçon jacobée fleurit l'été. Il faut

donc agir le plus rapidement possible.

Au vu de ce qui précède et afin d'éradiquer la propagation de cette plante, il appartient à chaque concitoyen/ne de l'arracher et de la déposer dans la benne mise disposition de la population à la déchetterie communale (à côté de la benne à déchets compostables).



Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration et de l'attention que vous porterez à ce message.

Le conseil communal

Fermeture exceptionnelle du bureau communal

Pont de l'Ascension : **vendredi 22 mai 2020**

Pont de la Fête-Dieu : **vendredi 12 juin 2020**

Cafés Alzheimer 2020

les jeudis de 14h30 à 16h30



Bulle, Restaurant de la Résidence du Marché

Rue du Marché 10, 1630 Bulle, www.residence-du-marche.ch

12 mars

« Groupes d'entraide, quels bienfaits pour les Proches-Aidants ? »

Intervenant : Mme Elisabeth Wittwer, infirmière formatrice, responsable du Groupe d'entraide de la Gruyère

25 juin

« L'ergothérapie comme soutien à la participation sociale à domicile et en dehors »

Intervenants : Mme Isabel Margot-Cattin, professeure associée filière Ergothérapie, à Lausanne, Mme Marie-Jeanne DeWerra, Ergothérapeute cabinet Puzzle Ergothérapie à Bulle, Mme Aude Abellan, Ergothérapeute au CMS du Centre Ville, à Lausanne

24 septembre

« La conduite automobile et les troubles de la mémoire »

Intervenant : Mme Marianna Gawrysiak, psychologue-conseil de la section fribourgeoise

Sans inscription, consommations à la charge des participants.

Ooops!



Informations : secrétariat permanent,
tél. 026 402 42 42, info.fr@alz.ch, www.alz.ch/fr.



Editorial

Notre feuille de chou villageoise poursuit sa mue avec la contribution de celles et ceux qui ont répondu présents à notre concours lancé en automne dernier. Résultat des courses : quatre projets pour une nouvelle couverture et un nouveau graphisme. Tous étaient de grande qualité et il a été difficile de choisir. Le choix du Comité et du Conseil communal s'est démocratiquement porté sur le projet de Régine Lehmann, qui a été perçu comme le plus novateur, dans la perspective incontournable de rajeunir le journal et le rendre plus attrayant. A titre personnel, je tiens à signaler d'emblée que j'ai été enthousiasmé par le projet de cette jeune étudiante de bientôt 21 ans à l'EIKON, l'école professionnelle des arts appliqués à Fribourg. A n'en point douter un tel talent est appelé à un bel avenir et nous sommes heureux à la pensée que nous aurons été à l'origine de l'une de ses premières créations officielles. Le projet sera retravaillé pour tenir compte des nécessités rédactionnelles et le nouveau graphisme sera adopté pour 2021. Comme vous, j'ai hâte de tenir en main cette nouvelle formule qui, à défaut d'être magique, n'en représentera pas moins une étape fondatrice d'un journal fondé il y a 35 ans déjà ! Deux d'entre nous figurent encore au sein du Comité, trois même, en incluant Bernard Dafflon qui accompagna cette aventure journalistique peu après sa fondation et qui a rejoint l'équipe pour le plus grand plaisir des lecteurs qui apprécient ses mémoires d'archives qui nous replongeront cette fois-ci en l'année 1908. Il tient ce journal à bout de bras puisqu'il supervise cette publication dont je me contente d'être le rédacteur-responsable depuis une bonne trentaine d'années. Place à présent au contenu de notre modeste publication, « modeste » puisque l'équipe rédactionnelle dispose de 14 pages en tout et pour tout. Autant dire qu'il n'y en aura pas pour tout le monde, ce qui risque à terme de démotiver les meilleures volontés, j'en ai bien peur. D'autre part, vous constaterez une fois de plus que nous tenons beaucoup à accueillir quelques guest stars comme

l'on dit dans les films, soucieux de conserver ce journal ouvert à celles et ceux qui en saisissent l'importance pour la communauté villageoise.

Répondent présent(e)s dans ce numéro : Anne Peiry, qui nous donne un sacré coup de jeune avec la présentation de la crèche « Les Galopins », et ses activités.

Jacques Schell aborde une thématique qui nous concerne tous au quotidien : « Quelle technologie pour internet ». C'est en effet une question cruciale et on ne pouvait trouver plus compétent pour en parler, La Gruyère du 15 février dernier ne s'y étant d'ailleurs pas trompée, elle qui a consacré une pleine page aux propos alarmants de notre expert en sécurité informatique, sur les PME ciblées par les hackers. Ceux-ci ne risquent pas de s'en prendre au site internet du Mars en tous sens, puisqu'il n'existe pas encore. Philippe Pasquier disposera d'une double casquette puisqu'il nous invite ici au prochain « Concert de l'Union » dont il est membre et à partager avec lui un « Billet d'Humeur » sur la Psychologie existentielle. Lui non plus n'a pas sa langue dans sa poche !

Invitées du jour en pleine nature: Estelle Romanens pour un atelier de jeux avec « Les écureuils du bois d'Everdes », tout près de chez nous et Gladys Monnier Baechler qui nous incite, de son côté, à partir en vadrouille avec les Pic'notes. Ces personnes ont de bien belles choses à vous proposer.

N'hésitez pas à nous lire et nous dire ce que vous en pensez. Et magnifique printemps à toutes et à tous.

Au nom de la Rédaction
Alain-Jacques Tornare

« Texte rédigé le 29 février. Certains des articles publiés dans ce numéro annoncent des manifestations susceptibles d'être annulées ou reportées en fonction de l'évolution de la pandémie qui paralyse toute activité à l'heure où nous mettons sous presse »



La crèche des Galopins

Sise au cœur du parc d'Humilimont, dans une belle bâtisse jouxtant la place de jeux, la crèche des Galopins bruit de joyeux babils enfantins en ce lundi de fin janvier.

Mmes Roch et Pachoud en sont les directrices, dans le cadre administratif pour la première et pédagogique pour la seconde. Cette dernière, au bénéfice d'un master en psychologie du travail et d'un DAS en systémique en milieu psycho-social, a exercé durant 10 ans en tant qu'éducatrice et 3 ans comme adjointe de direction à la ville de Lausanne. En poste depuis l'été dernier, elle se réjouit de relever ce nouveau défi.

Revenons sur l'historique de la crèche. En 1991, plus précisément le 26 août, était inaugurée la structure pour la petite enfance. 2021 marquera donc les 30 ans de l'institution.

Aujourd'hui, une équipe éducative de 16 personnes, 7 apprenants ainsi que deux directrices sont à même d'accueillir quotidiennement 54 enfants.

En avril 2013 s'ouvre le canapé forestier, la Hutte des petits castors, construit à l'aide de plusieurs parents de la crèche. Espace situé en forêt et basé sur le concept de la pédagogie par la nature, le canapé forestier permet aux enfants de vivre une journée en plein air en expérimentant toutes les conditions météorologiques ... ou presque, et ce d'avril à octobre.

La crèche fonctionne sur 3 clés éducatives : l'identification des émotions, l'acquisition de l'autonomie et le monde de la découverte. A signaler aussi le respect de la nature et de l'environnement, combien précieux dans nos sociétés actuelles. Ces clés s'appliquent aussi bien à l'équipe éducative qu'aux enfants. Valeurs et axes de travail émanent de la Direction et une grande autonomie est donnée aux éducateurs pour aménager la vie à l'interne.

Pourquoi avoir choisi ces 3 valeurs ? Identifier ses émotions, les reconnaître, les gérer est indispensable au développement de tout être humain, enfant comme adulte. L'autonomie aussi est indissociable de la croissance. Quant au monde de la découverte, il est le propre de l'enfant qui s'ouvre à la vie et il participe à la construction de la spécificité de chacun. Ces valeurs sont d'abord travaillées en colloques institutionnels, puis en équipes pour chaque tranche d'âge.



Un exemple pour illustrer ces valeurs : pour le repas de midi, l'enfant est invité à se servir lui-même au buffet préparé à cet effet, moyennant qu'il goûte à tout. Il apprend à gérer sa nourriture et réalise concrètement que s'il a eu les yeux plus gros que le ventre, cela génère des déchets ! L'enfant va donc

identifier ses besoins, ses envies et découvrir par les sens d'autres horizons culinaires que les siens. Quoi de plus en phase avec les problématiques contemporaines !

A l'heure actuelle, l'équipe réfléchit à la mise en œuvre d'un projet citoyen, Les Golopins de demain. Coaché à l'externe, ce projet pose les questions nécessaires quant au futur de ces jeunes. Que leur apporter pour vivre leur avenir, que leur offrir comme possibilité pour vivre leur XXI^e s., sous l'angle de la nature notamment.

Au niveau des parents, le maître mot est la collaboration qui passe par une réunion en début d'année. Il s'avère en effet nécessaire d'établir un lien de confiance et de disponibilité dans la transparence.

Appel à bénévoles : la crèche recherche pour son Canapé forestier des bénévoles qui auraient du plaisir à transmettre leurs connaissances de la nature, à aider à cuisiner. Pas d'obligation à tenir des horaires réguliers, toute aide ponctuelle étant la bienvenue.

Pour tout renseignement : no de tél. 026/ 915 35 38 ou contacter les.galopins@websud.ch



Billet d'humeur... Psychologie existentielle !!! ?

Eh oui, il y a aujourd'hui des femmes et des hommes qui gagnent – confortablement ? – leur vie en écrivant des livres ou/et en faisant des conférences et donnant des cours sur le thème de la psychologie existentielle! J'ai appris cela en écoutant ma radio préférée, RSR-La Première. Pendant une heure, un beau parleur - Jean-Luc Bernaud - répond aux questions de la journaliste de l'émission « Egosystème », Florence Farion, qui s'évertue à savoir ce qu'est la psychologie existentielle, à quoi et à qui elle sert, le cas échéant... Eh bien, après une heure, il semble – c'est en tout cas ce que tente de résumer la journaliste -, il semble que cette science consiste à chercher, à déterminer, à comprendre le sens de la vie humaine ici-bas, et cette discipline, selon Bernaud, ne daterait que de quelques années en Europe, après avoir été « inventée », comme il se doit, en Amérique, autour de 1940.

L'art de parler pour ne rien dire !

Quand la journaliste demande avec avidité des exemples concrets sur ce sujet universel, le professeur continue d'exercer son bagout en énumérant des listes de mots savants, ce qui, selon moi, consiste à parler pour ne rien dire... Le « savant », très fier de posséder et de dominer cette nouvelle discipline et d'y avoir consacré un livre – *Introduction à la psychologie existentielle* -, explique cette philosophie comme faisant référence aussi bien à la psychologie humaniste qu'à la psychologie positive. Pour moi, cette dernière comparaison n'est rien d'autre que la méthode Coué, qui consiste à positiver et à ne voir que les beaux côtés de la vie, à pratiquer l'autosuggestion en imaginant son avenir en termes de réussites, de succès, de buts atteints, quels que soient les événements qui se produisent !

Réinventer la roue !

Mais la psychologie existentielle, c'est aussi le contraire, explique-t-il : c'est aussi voir la vie en négatif, cultiver les sentiments d'échecs, de tristesse, d'incapacité à trouver un sens à sa vie.

A aucun moment je n'ai trouvé, et la journaliste non plus, dans le discours de ce monsieur, une phrase ou un mot expliquant l'éventuel bénéfice de cette science. Pire encore, c'est comme si les promoteurs de la psychologie existentielle avaient réinventé la roue, comme si tous les philosophes grecs (Aristote, Platon, Socrate...), romains (Plutarque...) ou plus récents (Sartre...), comme si les psychiatres, psychologues, écrivains ou sociologues à travers les âges n'avaient pas déjà creusé le concept en long, en large et en travers...

Et tout cela pour arriver à dire qu'il faut apprendre que chaque être humain vit ses émotions à sa façon, que chacune et chacun donne ou ne donne pas de sens à sa vie... Quelle découverte !

Conclusions ... au choix !

A la fin de cette heure d'émission, j'essaie d'en tirer une conclusion. En fait, je peux en émettre plusieurs, au choix ... :

- La Radio Suisse Romande n'a plus assez de budget pour ne pas avoir besoin d'inviter des personnes n'ayant rien à apporter.
- Je suis de plus en plus ignare et n'ai rien compris à l'apport de cette science.
- Je me permets un jugement de valeur totalement gratuit sur une personne que je ne connais qu'au travers de ses dires en cette matinée radiophonique.
- Nous naissons, nous vivons, nous mourons : à chacun d'apprécier et de remplir cet espace-temps selon ses facultés, son intelligence, ses croyances, ses sensibilités, ses expériences, etc.. Mais tout cela, il y a longtemps qu'on le sait !

Ma tante Berthe, décédée il y a quelques années, disait avec malice et beaucoup de bon sens : « Tout emmerdement est un engrais ! » : ça, c'est du concret !

Excusez-moi d'avoir à mon tour écrit pour ne rien dire ou plutôt d'avoir écrit qu'on parle souvent pour ne rien dire.

Philippe Pasquier

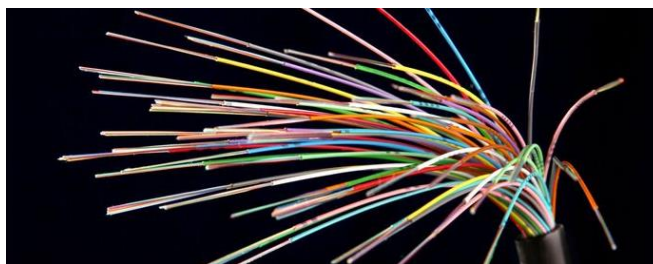
Quelle technologie choisir pour Internet

Nous sommes (presque) tous connectés à Internet mais pas forcément de la même façon ni avec les mêmes vitesses. En tant que spécialiste des télécommunications, je vais essayer de vulgariser tout cela afin de vous expliquer les méandres des technologies de raccordement à Internet. Surtout que Swisscom a décidé (début novembre 2019) de revenir dans FTTH Fribourg et que nos concitoyens de Vuippens n'ont actuellement pas trop de choix pour se connecter à Internet. J'ai également demandé à une entreprise locale de profiter de l'installation du chauffage à distance à Vuippens pour commencer à raccorder des logements en fibre optique, à suivre donc...

Il convient tout d'abord de préciser les unités de mesure utilisées dans cet article : on trouve le **bit** (0 ou 1) qui est l'élément informatique de base et le **Byte** (8 bits) aussi appelé octet. Un caractère est contenu dans un octet.

Unités	Valeur
Bit	0 ou 1
Kilobit	1024 bits
Megabit	1'048'576 bits
Gigabit	1'073'741'824 bits

Et donc 1 Megabit (Mbp) = 125 KB ou 125 Ko.



Les opérateurs utilisent les bits par seconde comme unité de mesure alors que sur Windows par exemple ce sont des Bytes / Octets. Dans le tableau ci-dessous nous utiliserons des Megabits par seconde (Mbps).

La dénomination

Lorsque vous souscrivez un abonnement à Internet, vous choisissez une vitesse du genre 100/20 Mbps. Parfois c'est uniquement écrit 100. Cela signifie que vous aurez 100 Mbps pour télécharger vos données (trafic descendant) et 20 Mbps pour l'envoi de vos données (trafic montant). Ces vitesses sont celles pour lesquelles vous souscrivez. Selon les opérateurs et la technologie choisie, vous n'arriverez pas à atteindre le montant indiqué sur votre facture.

Les technologies d'accès à Internet

Ce sont les moyens à votre disposition pour vous connecter à Internet, à savoir depuis un opérateur jusqu'à chez vous. La partie Wifi sera décrite plus loin.

Technologies	Opérateurs	Technologie	Vitesse max réception	Vitesse max envoi	Garantie (1)	Partage (2)
ADSL 2+	Swisscom / Sunrise / Salt	Fils du téléphone	19.4 Mbps	2 Mbps	Non	NON
VDSL 2			200 Mbps	100 Mbps		
Câble (D3.0)	UPC/NetPlus	Câble TV	1'600 Mbps	200 Mbps	OUI (3)	Oui
Câble (D3.1)	Projets UPC / NetPlus		10'000 Mbps	10'000 Mbps	OUI	Oui
Fibre optique	Tous	Fibre Optique	10'000 Mbps	10'000 Mbps	OUI	NON
3G	Swisscom / Sunrise / Salt	Ondes Hertziennes	7.2 Mbps	2 Mbps	Non	Oui
4G+			1'000 Mbps	500 Mbps	Non	Oui
5G			(*) 20'480 Mbps	(*) 10'240 Mbps	Non	Oui

(*) Débit théorique, pour l'instant c'est la moitié, voire le quart / (1). La vitesse vendue par les opérateurs peut-elle être garantie ? (2) La vitesse maximale est-elle partagée entre tous les utilisateurs ? / (3) Les opérateurs peuvent décider de garantir ou non les vitesses.

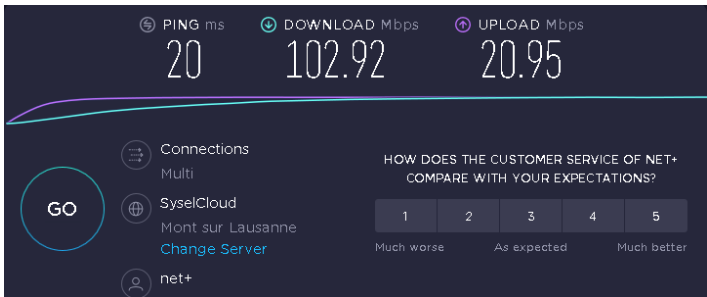
Synthèse rapide des technologies :

- **ADSL / VDSL** : Plus vous êtes éloigné d'un émetteur DSL ou d'un répéteur de signal (aussi appelé puce xDSL), plus basse sera votre vitesse. Les vitesses ne peuvent pas être garanties, hormis si vous êtes à moins de quelques centaines de mètres d'un émetteur. Par contre, toute la vitesse que vous obtenez sera disponible à tout moment pour votre logement.
- **Câble** : Les vitesses peuvent être garanties par les opérateurs, que vous soyez à quelques centaines de mètres, voire à quelques kilomètres. Par contre, la vitesse maximale possible (1'600Mbps pour certains téléseaux) est partagée et à certains moments, le réseau peut être surchargé. En ce cas, les téléseaux peuvent segmenter leur réseau pour créer de nouveaux nœuds réseaux et fournir à nouveau plus de vitesse (aussi appelée bande passante). Une grande partie des chaînes TV est envoyée sur des fréquences HF (donc sans consommer de la vitesse sur Internet), le nombre de TV est donc illimité au sein d'un foyer (hormis pour la Vidéo à la Demande et le replay).
- **Fibre optique** : La vitesse est garantie et dédiée, si votre logement est raccordé à la fibre (en général à moins de 10 kilomètres du nœud réseau). Actuellement il est possible d'avoir, grâce à un opérateur national, un débit de 10'000 Mbps/10'000 Mbps (10 Gbps) à un tarif très abordable pour les particuliers (moins cher que certains abonnements ADSL). Par contre, il y a très peu de chances que vous arriviez à utiliser toute la vitesse à disposition (dans le cas d'une vitesse supérieure à 1'000 Mbps). Cela dépendra également de votre ordinateur. Il est possible d'avoir des émetteurs qui vont actuellement à 40Gbps voire 100Gbps, mais cela est réservé aux entreprises (à cause du coût élevé). La fibre est donc la solution la plus performante et pérenne à ce jour. Le débit nécessaire aux postes de télévision est marginal par rapport à l'offre (si vous prenez au minimum du 100Mbps).
- **3/4/5G** : La vitesse dépend de la qualité du signal que vous recevez ainsi que de la charge de l'antenne émettrice sur laquelle vous vous trouvez. Il est donc possible d'avoir plus de vitesse sur une antenne 4G peu utilisée qu'une en 5G (si vous en trouvez une) surchargée. En cas de bouchons ou de grandes concentrations de personnes, la vitesse maximale sera donc basse car les utilisateurs se partagent la bande passante disponible.

Quelle est ma vitesse réelle

Le site web traditionnellement utilisé pour vérifier la vitesse est <https://speedtest.net>. Il existe également en application pour les Smartphone (Speedtest.net de Oakla), cela vous permet de tester votre vitesse avec votre Wifi ou en 3/4/5G. La plupart des opérateurs disposent également de leur propre logiciel de test de vitesse.

Voici par exemple le résultat du Speedtest réalisé chez moi (abonnement à 100/20) :

	<p>La vitesse de mon abonnement est donc respectée : je dispose de 102 Mbps pour recevoir des données (téléchargement) ainsi que 21 Mbps pour envoyer mes données (test réalisé avec un câble réseau).</p> <p>Si vous envoyez beaucoup de photos/vidéos par Internet, c'est la seconde valeur qui est importante.</p> <p>Le fait d'utiliser une des deux vitesses au maximum pèjore les autres utilisateurs sur votre réseau privé.</p>
---	---

De quelle vitesse ai-je vraiment besoin ?

Voici quelques exemples :

- **Consulter des sites web** (Google, Facebook ou autres), recevoir des courriels : quelques Mbps sont largement suffisants (ce sont les images et surtout les vidéos qui sont les grandes consommatrices).
- **Jeux en réseau** : une vitesse de 10Mbps est suffisante mais la qualité du réseau est primordiale (temps de réponse très courts et pas de perte de paquets). Une plus grande vitesse permet juste de charger les mises à jour plus rapidement.
- **Regarder des vidéos** (soit sur des sites du genre youtube soit en replay): en général 10 à 15 Mbps sont suffisants pour une vidéo en Full HD (1920x1080). Les vidéos en 3D ou 4K nécessitent quant à elles environ 30 Mbps. C'est la raison pour laquelle la vidéo sur des connexions ADSL n'est parfois pas possible, le débit de l'ADSL étant insuffisant. De la même manière, les opérateurs peuvent, selon la technologie choisie, vous conseiller de ne prendre qu'une seule box (car la ligne ne supportera pas que les deux soient en service en même temps, ce qui dégradera la qualité de la réception).

Les réseaux Wifi

Il existe différentes normes pour le Wifi dont voici les principales :

802.11	Bande de fréquence	Débit théorique maximal	Débit réel	Portée max	Largeur canal
WiFi 3 (g)	2,4 GHz	54 Mbps	48 Mbps	38 m	20 MHz
WiFi 4 (n)	2,4 GHz	288 Mbps	72 Mbps	70 m	20 MHz
WiFi 4 (n)	5 GHz	600 Mbps	150 Mbps	35 m	20 ou 40 MHz
WiFi 5 (ac)	5 GHz	5 300 Mbps	860 Mbps	35 m	20, 40, 80 ou 160 MHz

Pour obtenir ces vitesses, vous devez avoir un routeur Wifi qui supporte la norme souhaitée, mais il faut également que vos ordinateurs et Smartphones en soient capables, ce qui n'est pas toujours le cas. Par exemple un iPhone 6 ne peut faire que du 38Mbps alors que le 6s arrive jusqu'à 80Mbps. Et l'iPhone 11 arrive sans souci à utiliser le Wifi 5 et dépasser les 1'000 Mbps (mais je n'en vois pas l'intérêt).

Les réseaux Wifi sont des bornes qui émettent des ondes sur différentes plages de fréquences. Plus vous êtes éloigné moins vous aurez de vitesse. De la même manière, selon la consistance des murs entre le routeur et vous (présence de fer/métal, épaisseur des murs), le signal aura plus de mal à passer et sera plus faible, donc votre vitesse sera plus basse. Certains routeurs émettent des signaux Wifi plus ou moins forts, ce qui peut modifier la portée.

Lorsque vous souhaitez effectuer un test de vitesse de votre raccordement à Internet, il faudra vous connecter directement sur le routeur avec un câble réseau (RJ45) comportant 8 fils connectés sur le câble RJ45. En général un câble est livré avec votre modem ou routeur. Les câbles RJ45 avec 4 fils ne permettent qu'une vitesse de 100Mbps alors que ceux à 8 permettent d'atteindre 1'000Mbps (regardez sur le connecteur, c'est visible à l'œil nu).

Si vous souhaitez utiliser votre raccordement au maximum de ses possibilités, le raccordement par câble est fortement recommandé.

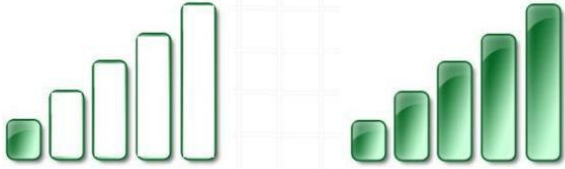



Câble RJ45

Les services fournis par les opérateurs

La course à la vitesse est toujours d'actualité mais c'est surtout sur le contenu proposé (les services) que se jouent les batailles : entre la retransmission du foot détenue par Swisscom et celle

du hockey sur glace avec les câblo-opérateurs, ainsi que les services de vidéo à la demande qui fleurissent, le choix d'une technologie peut ainsi être influencé.

	<p>Indication de la qualité de réception en 3/4/5G</p>
<p>Indication de la qualité de réception du Wifi</p>	

Internet est lent, pourquoi ?

De nombreuses causes sont possibles :

- Votre ordinateur contient de trop de logiciels inutiles qui vous ralentissent (très fréquent), un nettoyage s'impose.
- Le nombre de postes de TV connectés simultanément pèjore la vitesse d'Internet disponible (hormis pour les connexions via Câble/fibre).
- Votre ordinateur est infecté par des virus ou autres logiciels malveillants, un nettoyage s'impose également.
- Vous êtes connecté en Wifi et votre signal est faible (très fréquent), il faut vous rapprocher ou utiliser un câble réseau, voire un répéteur Wifi.
- Le serveur que vous essayez de contacter est surchargé (fréquent).
- Votre opérateur connaît des soucis (surcharge de son réseau, très rare).
- Le réseau Internet est saturé (du moins les liens par lesquels vous passez, assez rare).

Conclusion

Si vous souhaitez n'utiliser que du Wifi, il serait préférable d'augmenter la vitesse de votre abonnement afin d'obtenir la vitesse désirée lorsque vous n'êtes pas proche du routeur.

Et si vous en avez l'occasion, prenez une connexion en fibre optique ! Avec sa vitesse symétrique (selon les opérateurs), vous pouvez envoyer de grandes quantité de données sur Internet (mais attention à ce que vous mettez et où).

J'espère que ces informations vous permettront d'y voir un peu plus clair et de mieux profiter de votre raccordement à Internet !

Jacques Schell, spécialiste en cyber sécurité et protection des données

En vadrouille avec les Pic'notes !

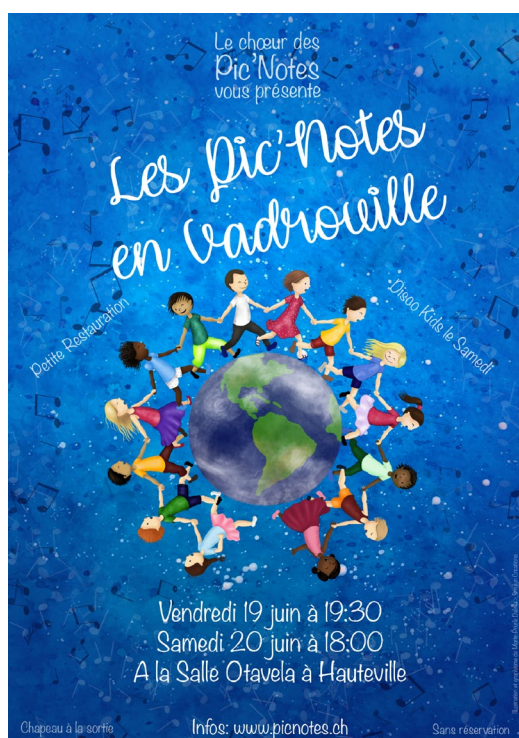
« Viens chanter ! Rejoins les Pic'notes ! » Voilà que cette invitation à se faire plaisir en laissant s'exprimer sa voix voyage depuis 22 ans auprès des écoliers de nos villages... Et avec succès, puisque d'année en année, de volée en envolée, les effectifs des différents groupes d'âge qui composent ce chœur d'enfants évoluent, se transforment, s'étiolent et se renouvellent. Lors de la reprise de septembre dernier, contrebalaçant le départ plutôt massif d'une fidèle équipe emmenée par notre capitaine Sylvie Beaud, tellement bienveillante, toujours enthousiaste et des plus compétentes, une trentaine de novices se sont lancés dans l'aventure... Pour favoriser une transition légère pour les familles entre la fin de l'école et le début des cours de chant, le comité a opté pour un déménagement du lieu de répétition et a ainsi quitté Sorens pour Marsens...

Deux rendez-vous musicaux d'avant les Fêtes ont déjà permis à cette quasi toute nouvelle équipe de dévoiler ses talents : après une soirée conviviale pour leurs familles et amis, les Pic'Notes ont en effet effectué un passage remarqué au Home d'Humilimont, pour la plus grande joie des pensionnaires présents.

Mais... à vos agendas ! Les répétitions défilant..., l'imagination du comité bouillonnant..., les Pic'notes ont le vent en poupe ! En effet, leur prochain spectacle-concert pointe déjà à l'horizon... Il aura lieu à la salle Otavela, à Hauteville, les 19 et 20 juin 2020. En vadrouille non seulement sur l'autre rive, mais également à la conquête des différents continents, accompagnés de flûtistes, apprivoisant la voix, la vidéo et la danse, les Pic'notes se réjouissent beaucoup de vous y retrouver nombreux et nombreuses. Embarquez sans plus tarder dans ce nouveau périple en vous laissant tenter par le merveilleux flyer signé Marie-Prune Dalmaï, membre du comité !

Et pour suivre l'actualité des Pic'notes ou trouver les informations utiles sur la vie du chœur, n'hésitez pas à visiter notre site internet www.picnotes.ch. Bienvenue à votre enfant s'il le souhaite, et ce même en cours d'année.

Gladys Monnier Baechler



Il était une fois... « Les écureuils du bois d'Everdes »

Atelier de jeux en forêt à Echarlens

Bonjour Roi de la forêt...



« Tu dors ? Il respire fort !
On l'entend souffler avec
le vent ... Regarde ses
branches, elles
bougent ! »

Les enfants commencent à respirer fort et se balancent comme le hêtre placé à l'entrée de la forêt. « Roi de la forêt, on peut entrer dans ta forêt? »

Grâce au bâton magique, nous pouvons communiquer avec le Roi de la forêt. C'est notre premier rituel.



En chemin...

« Partons à la recherche de la musique pour faire fuir l'hiver ! En plus le printemps adore la musique et le chant des oiseaux. Peut-être qu'il viendra ?! » Sur le chemin, Aline* prend deux gros cailloux. « Si je les frappe l'un contre l'autre, ça fait un joli son ! »

Jean* prend un bâton et frappe sur une flaque d'eau. « Quel drôle de bruit ! »

« Splash, Splash ». Les autres enfants viennent écouter ce bruit, puis tous vont chercher à leur tour un bâton et



frappent sur cette gouille. « Splash, splash, splash ». « Voilà un joli concert de flaque d'eau ! Bravo les enfants!! »

Sur le chemin, les écureuils du bois d'Everdes découvrent la nature avec leurs 5 sens. La vue, en observant la nature changer de couleur. L'ouïe, en faisant de la musique, en écoutant les oiseaux ou le bruit des pas sur le sol varié de la forêt. Le goût, comme quand on mange les popcorns au coin du feu. Le toucher avec la sensation du froid ou la feuille qui pique comme le hérisson. Et l'odorat qui permet de sentir l'odeur orangée du sapin blanc et du bois fraîchement coupé. L'apprentissage par les sens se met en éveil.

Il y a aussi un autre « sens » qui a toute son importance. C'est l'esprit d'équipe, et l'entraide! Naturellement les enfants ont créé un petit concert de flaques d'eau sans consigne de l'adulte et chacun a trouvé sa place avec un climat de confiance et de valorisation.



Au canapé...

« - Je n'arrive pas enlever mon sac à dos, tu peux m'aider ? »

« - On joue à M. L'ours ? »

« - Tu as vu avec les bâtons et ce tronc, je peux jouer du tambour ! » « Plan, plan, plan ». Son voisin le suit et l'imité puis l'animatrice chante une chanson... « J'ai

*Prénom d'emprunt

reçu plan plan... » et tous les enfants frappent avec leurs mains ou avec des bâtons et commencent à chanter...

« - On peut faire la chaise musicale avec les troncs et nos instruments ? »

Et c'est parti pour jouer à l'extérieur du canapé...



L'autonomie et l'imagination sont mises en avant pour que les enfants développent leur estime de soi. Le jeu libre est en premier plan. Nous proposons des thèmes et des activités selon les saisons. Les imprévus sont les bienvenus. On s'adapte, comme lors de la visite de 4 chevreuils qui traversent le champ.



Pause goûter...

Un moment de plaisir et de partage ! *« Qui veut goûter mes raisins secs ? »* Pendant le silence du goûter, un livre prend place. Les enfants écoutent l'histoire tout en grignotant leurs casse-croûte...



L'heure de rentrée...

Dans la forêt, le temps s'arrête. L'heure du départ est déjà arrivée. - *« On part déjà ? Je voulais encore jouer à cache écureuil ! »* - *« Il va falloir retourner vers le Roi de la forêt pour le remercier de ce bel après-midi. »* Nous terminons par le dernier chant : *« On a bien profité de jouer, au revoir la forêt et merci... »*.

Voici un petit aperçu d'un après-midi avec « Les écureuils du bois d'Everdes ». Depuis 2017, l'école en forêt accueille des enfants de 3 à 6 ans. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.ecureuils-everdes.ch ou me contacter aux 078 / 897 37 44.



RENTREE 2020

Les écureuils du bois d'Everdes



Atelier de jeux en forêt !

- Quand: Les jeudis de 13h30 à 16h30
- Fréquentation régulière à choix: 1, 2 ou 3 fois par mois (de septembre en juin)
- Lieu: Forêt d'Everdes à Echarlens

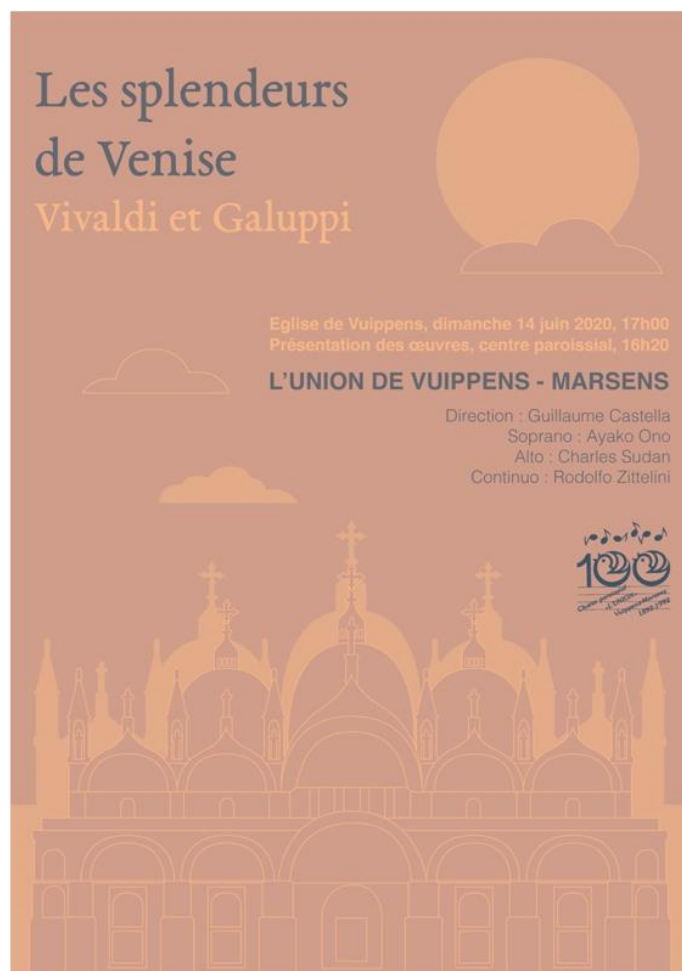
Estelle Romanens

14 juin 2020, L'Union en concert

Antonio Vivaldi et Baldassare Galuppi, vous connaissez ? Ces brillants musiciens et compositeurs du 18^{ème} siècle ont paré Venise de splendeurs musicales nouvelles, internationalement reconnues et admirées. Tout le monde connaît Vivaldi et ses pizzas ... pardon, ses « Quatre saisons » ! Mais d'autres chefs-d'œuvre de ces compositeurs méritent largement qu'on les fasse sortir de l'oubli. C'est ce qu'a entrepris Guillaume Castella, le jeune et bouillonnant directeur du Chœur L'Union de Vuippens-Marsens. Amoureux de l'époque baroque et particulièrement de la musique vénitienne, il a mis au défi dès l'automne dernier notre petite chorale d'apprendre et d'interpréter quelques-unes des flamboyantes œuvres sacrées de Galuppi et de Vivaldi. Bien sûr, les parties solistes ainsi que les lignes virtuoses de violons, violoncelle et basse continue sont au-dessus de nos modestes moyens. C'est pourquoi de jeunes musiciens et solistes, connus de notre directeur, ont accepté avec enthousiasme de venir embellir et soutenir de leurs talents le concert qui sera donné en l'Eglise de Vuippens le dimanche 14 juin à 17h00. Une partie de ces compositions a déjà été interprétée dans notre église paroissiale lors de la fête patronale, le 19 janvier dernier. Nul doute que les fidèles qui ont participé à cette messe auront envie de réécouter ces psaumes et de découvrir les autres pièces prévues au programme. Parmi les œuvres proposées, le « Nisi Dominus » de Galuppi saura réjouir les oreilles friandes de belles envolées ! Quant à Vivaldi, son motet « Laudate dominum omnes gentes » présente les principales caractéristiques de sa musique sacrée, avec une ligne de violon endiablée sous laquelle s'accumulent tension et énergie...

La population de notre commune et des alentours est chaleureusement invitée à venir écouter ce concert, histoire de sortir pendant une bonne heure du stress actuel pour plonger dans un mélodieux et lumineux passé ! Pour retrouver sans trop de brutalité notre époque trépidante, un verre de l'amitié, agrémenté de quelques douceurs, sera offert à la sortie. La présence d'un nombreux public sera pour nos choristes et les musiciens un encouragement à persévérer dans la passion du chant et de la musique !

Pour la cause que l'on sait, la date du concert est reportée à décembre 2020. Infos dans le METS d'automne.



Le programme :

Baldassare Galuppi – Te Deum BurG IV/3

Baldassare Galuppi – Nisi dominus BurG II/48

1. Nisi Dominus
2. Vanum est
3. Cum dederit
4. Sicut sagittae
5. Beatus vir
6. Gloria patri

Antonio Vivaldi – Laudate dominum RV 606

Baldassare Galuppi - Dixit dominus BurG II/18

1. Dixit Dominus
2. Juravit Dominus
3. Dominus ad dextris
4. Judicabit in nationibus
5. De torrente
6. Gloria patri

Philippe Pasquier, membre du chœur mixte

Mémoires d'archives

Des décisions du conseil communal ... (suite)

24.5.1908 – Il est donné connaissance du résultat des soumissions concernant la pension à fournir à Magnin Thérèse, fille d'Aline, décédée.

1. Dey Françoise, femme de Firmin, sollicite 10 francs par mois, sans fourniture d'habillement.
2. Dey Elisa, veuve de Césaire, 15 francs par mois sans habillement.
3. Tinguely Virginie, femme de François, sollicite 14 francs par mois, avec toutes fournitures, à part les souliers qui seront payés par la commune.
4. Schenevey Hortense sollicite 12 francs par mois avec toutes fournitures.

Le conseil communal adjuge provisoirement la fillette à Tinguely Virginie si elle veut la garder pour 12 francs par mois, considérant qu'elle sera bien entretenue, à commencer le 1^{er} juin 1908.

Dafflon Joseph, capitaine du feu, porte à la connaissance du Conseil les absences sans justifications aux exercices de la pompe qui ont eu lieu les 12, 19 et 24 mai. Le conseil communal, en vertu des articles 50 à 64 du règlement en vigueur, décide d'infliger aux 9 récalcitrants l'amende prévue de 50 ct par pompier et par exercice à verser au fourrier du corps jusqu'au 30 mai 1908. A défaut, un rapport sera adressé à la Préfecture de la Gruyère.

30.5.1908 – Commission de bâtisse, bâtiment scolaire

Il est donné lecture des prix établis par différents marchands de fer pour la fourniture des poutrelles nécessaires à la construction de l'école. La commission, considérant la presque uniformité des prix, à l'unanimité des membres présents, adjuge la fourniture à M. Glasson Auguste à Bulle, la différence qu'il prenne à sa charge de les faire conduire à ses frais à Marsens.

Il est donné connaissance des prix établis par François Dafflon pour la fourniture de chaux, ciment et tuiles pour la construction de l'école. A l'unanimité, la fourniture lui est adjugée. M. le Président est chargé de tenter d'obtenir un petit rabais si c'est possible.

31.5.1908 – Ensuite de la difficulté entre la commune et Buchs Cyprien concernant la parcelle de terrain concédée aux frères Dey en compensation d'une partie de leur verger employé à recevoir les débris du terrassement de l'école, le conseil communal, pour mettre un terme à ce litige, décide de lui abandonner la location pour une année soit 18 francs à titre de résiliation de location dont il bénéficiait pour 3 années.

7.6.1908 – Partant de la construction projetée pour salles de classe, la distance à la route communale se

trouve en dérogation aux dispositions de la loi sur les routes. Le conseil communal délègue son secrétaire auprès de M. Gauderon, contrôleur des routes, afin de le solliciter pour qu'il vienne sur les lieux pour constater la situation et formuler son rapport à la direction compétente.

16.6.1908 – Commission de bâtisse, bâtiment scolaire

Il est donné lecture de la lettre de démission de M. Magnin François Joseph du poste de président de la commission de bâtisse. La commission accepte cette démission avec remerciements pour services rendus. A l'unanimité des membres présents, on nomme pour le remplacer M. Dey Honoré, conseiller et Dafflon Joseph est nommé vice-président. On décide de faire insérer les travaux de charpente de l'adjonction au bâtiment scolaire. Prendre connaissance des plans et conditions et déposer les soumissions sous pli cacheté jusqu'au 30 juin inclusivement chez Dey Honoré, président de la commission de bâtisse.

19.6.1908 – Mise à la folle enchère pour le transport des différents bois destinés à la construction de l'école.

Conditions : La mise à prix a lieu à volonté, par m³ pour conduire les bois à la scierie Gremaud à Riaz. Les planches resteront entassées à la scierie jusqu'au moment de leur emploi et les bois pour la charpente seront reconduits vers le bâtiment en construction.

No 1 : Les billons échus à Dafflon François au prix de fr. 1.90 le m³ et rendus à nouveau sur place.

No 2 : Les carrons adjugés à Dafflon François au prix de fr. 3.50 le m³ et rendus à nouveau sur place.

Les poutres étant déjà conduites à la scierie par les propriétaires, à titre gratuit, le transport pour les rendre à nouveau à Marsens est adjugé au même au prix de fr. 1.30 le m³. Ces charrois doivent être exécutés le plus vite possible.

Le transport des lattes pour l'échafaudage est adjugé à Jérémie Savary au prix de fr. 5.60. Elles sont à conduire vers le bâtiment en construction.

(A suivre)

Bernard Dafflon

BUREAU COMMUNAL	026 915 18 44 commune@marsens.ch www.marsens.ch	lu ma-me-ve je	08 ⁰⁰ - 11 ⁴⁵ • 14 ⁰⁰ - 18 ⁰⁰ 08 ⁰⁰ - 11 ⁴⁵ • Fermé 08 ⁰⁰ - 11 ⁴⁵ • 14 ⁰⁰ - 17 ⁰⁰
Filiale Poste KIOSQUE HÔPITAL	0848 88 88 88	lu-ve sa	07 ³⁰ - 12 ⁰⁰ • 13 ³⁰ - 18 ⁰⁰ 07 ³⁰ - 12 ⁰⁰ • Fermé
BANQUE RAIFFEISEN	026 913 27 00	lu-ve	08 ³⁰ - 11 ³⁰ • 14 ⁰⁰ - 17 ⁰⁰
Boulangerie LA GRANGE AUX PAINS	026 915 15 28	lu-ve sa di	06 ³⁰ - 12 ⁰⁰ • 14 ⁰⁰ - 18 ³⁰ 06 ³⁰ - 12 ⁰⁰ • 14 ⁰⁰ - 16 ⁰⁰ 06 ³⁰ - 11 ³⁰ • Fermé
BOUCHERIE	026 915 24 24	lu-ve je sa	07 ⁰⁰ - 12 ⁰⁰ • 13 ³⁰ - 18 ⁰⁰ 07 ⁰⁰ - 12 ⁰⁰ • Fermé 07 ⁰⁰ - 12 ⁰⁰ • 13 ³⁰ - 16 ⁰⁰
Café - Restaurant CROIX-BLANCHE MARSENS	Fin d'activités	Fermé	Jusqu'à nouvel avis
Café - Restaurant MAISON DE VILLE VUIPPENS	026 915 15 92	lu ma-me je ve-sa di	08 ⁰⁰ - 23 ³⁰ Fermé 08 ⁰⁰ - 23 ³⁰ 08 ⁰⁰ - 24 ⁰⁰ 08 ⁰⁰ - 23 ³⁰
LAITERIE	026 915 28 42	lu ma-sa di	06 ⁴⁵ - 12 ⁰⁰ • 16 ⁰⁰ - 19 ⁰⁰ 06 ⁴⁵ - 12 ⁰⁰ • 14 ⁰⁰ - 19 ⁰⁰ 06 ⁴⁵ - 11 ³⁰ • 17 ⁰⁰ - 19 ⁰⁰
Kiosque Hôpital FILIALE POSTE	026 915 24 27	lu-ve sa di	07 ³⁰ - 12 ⁰⁰ • 13 ³⁰ - 18 ⁰⁰ 07 ³⁰ - 12 ⁰⁰ • Fermé 07 ³⁰ - 12 ⁰⁰ • 14 ⁰⁰ - 17 ⁰⁰
DÉCHETTERIE		me sa	17 ⁰⁰ - 19 ³⁰ 08 ⁰⁰ - 11 ⁴⁵
DÉPÔT DES BRANCHES		me sa	13 ³⁰ - 19 ³⁰ 08 ⁰⁰ - 18 ⁰⁰
RÉCEPTION DES DÉCHETS CARNÉS	En Fuley Broc	lu-ve	09 ⁰⁰ - 11 ⁰⁰

NUMÉROS D'URGENCE

EAU - SERVICE DE PIQUET 026 552 51 31

POLICE 117
FEU 118
AMBULANCE & URGENCE MÉDICALE (24H) 144
CENTRE DE TOXICOLOGIE 145

GENDARMERIE CANTONALE 026 305 64 64

HÔPITAL FRIBOURGEOIS DE RIAZ (URGENCES) 026 919 91 88

PERMANENCE DES MÉDECINS (GRUYÈRE) 026 912 70 07

PHARMACIE DE SERVICE 026 912 33 00



marsens.ch